
RAPPORT SEMESTRIEL 2026



SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ	2
1. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2026	2
2. RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2026	3
3. STRUCTURE DU GROUPE	7
4. COMPARABILITÉ DES COMPTES	9
5. PERFORMANCE ESG	10
6. ACTIVITÉS	11
7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES	17
8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	18
9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	19
10. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2026	20
11. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION	21
2. COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS	22
1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026	23
2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	29
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	49
4. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	50

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Synthèse des résultats du premier semestre 2026

Résultats du premier semestre 2026

Le chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2026 s'élève à 1 644 millions d'euros, +8 % à périmètre et change constants.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾ ⁽²⁾) ressort à 104 millions d'euros, contre 123 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le résultat net s'établit à 133 millions d'euros contre 242 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 132 millions d'euros.

La valeur du portefeuille de titres cotés au 30 juin 2026 est de 9 232 millions d'euros. Au 14 septembre 2026, la valeur ressort à 7 943 millions d'euros, compte tenu de la baisse importante du cours de UMG.

La position nette de trésorerie s'élève à 1 447 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 5 619 millions d'euros au 31 décembre 2025, suite au paiement par Bolloré SE des dividendes (4 215 millions d'euros de dividende exceptionnel et 169 millions d'euros de solde du dividende ordinaire).

Les acomptes sur dividendes exceptionnels de Compagnie de l'Odé et des sociétés qui la contrôlent ressortent à 2,5 milliards d'euros.

(1) Voir glossaire.

(2) Dont la contribution des mises en équivalence opérationnelles pour +181 millions d'euros.

2. Résultats du premier semestre 2026

2.1. Chiffres clés consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation
Chiffre d'affaires	1 644	1 547	6%
EBITDA ⁽¹⁾	138	138	
Amortissements et provisions	(34)	(15)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾)	104	123	(15%)
Amortissements issus des PPA et autres éléments non inclus dans l'EBITA ⁽¹⁾	(22)	21	
Résultat opérationnel	82	144	
dont mises en équivalence opérationnelles	160	224	
Résultat financier	64	95	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	(1)	(1)	
Impôts	(12)	(10)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	14	
Résultat net	133	242	(108) M€
Résultat net part du Groupe	132	240	
Minoritaires	1	1	
(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation
Capitaux propres	20 803	24 427	(3 624)
dont part du Groupe	20 596	24 211	(3 615)
Endettement net du Groupe/ (Trésorerie)	(1 447)	(5 619)	4 172
Gearing ⁽²⁾	n.a.	n.a.	

(1) Voir glossaire.

(2) Gearing = ratio d'endettement net/fonds propres.

n.a. non applicable.

2.2. Chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	1 467	1 337	10%	9%
Industrie	156	156	0%	1%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	21	55	(61%)	(6%)
TOTAL	1 644	1 547	6%	8%

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 644 millions d'euros, en hausse de 8 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy : 1 467 millions d'euros, +9 %, en progression dans un contexte général de hausse des cours liée au conflit au Moyen-Orient, malgré le recul des volumes vendus (-10 %) ;
- Industrie : 156 millions d'euros, +1 %, en légère progression par rapport au premier semestre 2025, portée par la croissance des activités Films (hausse des volumes en diélectrique et en emballage) et Systèmes, malgré le recul des activités Blue ;
- Autres : 21 millions d'euros, -6 %, baisse des recettes immobilières et -34 millions d'euros en données brutes, essentiellement imputable à la sortie de la participation dans Ovrsea du périmètre en décembre 2025 à la suite de sa fusion avec la société Fusalpes.

En données publiées, le chiffre d'affaires progresse de 6 %, après un effet périmètre de -31 millions d'euros (principalement lié à la sortie d'Ovrsea) et un effet de change de +1 million d'euros.

2.3. Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA⁽¹⁾)

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Croissance publiée
Bolloré Energy ⁽²⁾	47	27	77%
Communication	181	203	(11%)
UMG ⁽³⁾	112	117	
Canal+ ⁽³⁾	24	44	
Louis Hachatte Group ⁽³⁾	6	6	
Havas ⁽³⁾	26	23	
Vivendi ⁽³⁾	12	13	
Industrie ⁽²⁾	(42)	(52)	20%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	(82)	(55)	(50%)
EBITA	104	123	(15%)

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA⁽¹⁾) s'établit à 104 millions d'euros, en baisse de -15 % par rapport au premier semestre 2025.

- Bolloré Energy ⁽²⁾ : 47 millions d'euros, en progression de 77 %, dans un contexte de cours élevés, soutenue par l'effet stock positif et par la bonne performance de la distribution en France et en Allemagne ;
- Communication ⁽³⁾ : 181 millions d'euros, en recul, pénalisée par la baisse des contributions de Canal+ (-19 millions d'euros) et d'UMG (-5 millions d'euros) principalement ;
- Industrie ⁽²⁾ : -42 millions d'euros, réduction des pertes de 10 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025, Blue Solutions concentrant ses efforts sur la recherche liée aux batteries de nouvelle génération ;
- Autres : -82 millions d'euros, hausse des charges de personnel et baisse des recettes immobilières, consécutives aux importantes cessions réalisées au cours des dernières années.

2.4. Résultat financier

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation
Dividendes et revenus de VMP nets	43	53	(10)
Coût net du financement	53	66	(13)
Autres charges et produits financiers	(33)	(24)	(9)
RÉSULTAT FINANCIER	64	95	(32)

Le résultat financier s'établit à 64 millions d'euros contre 95 millions d'euros au premier semestre 2025, en raison de la baisse des taux d'intérêt et des dividendes reçus du Groupe Socfin.

(1) Voir glossaire.

(2) Avant frais de groupe.

(3) Mises en équivalence opérationnelle.

2.5. Résultat des entreprises associées

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation
Part dans le résultat net des sociétés MEE non opérationnelles	(0,7)	(0,9)	0,2

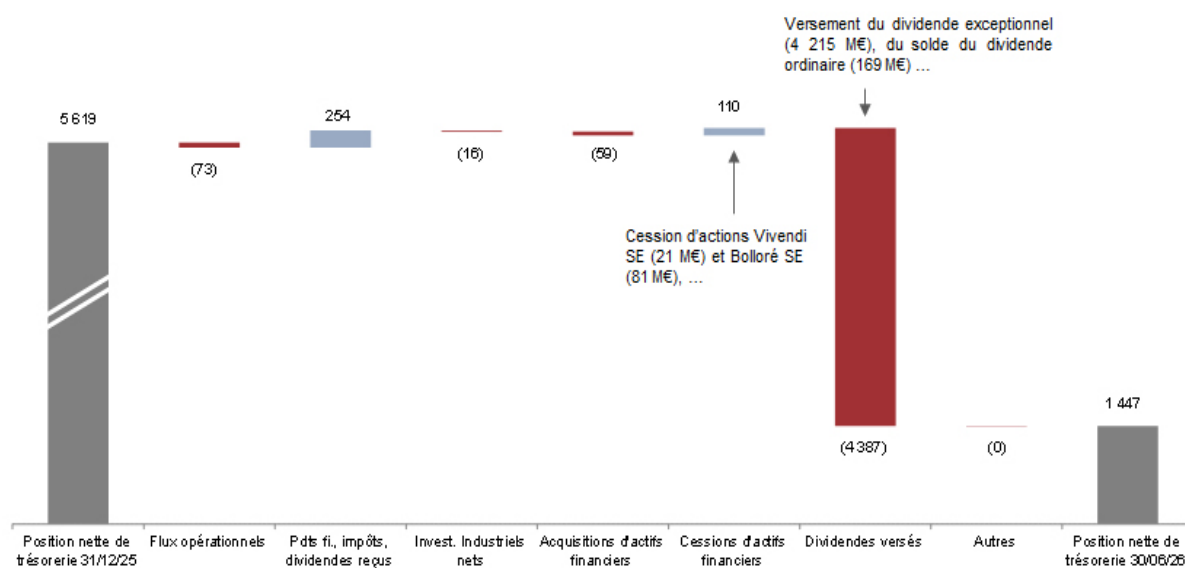
Le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles demeure globalement stable à -1 million d'euros. Il n'intègre plus la quote-part du résultat net du Groupe Socfin depuis fin 2024.

Après prise en compte de -12 millions d'euros d'impôts (contre -10 millions d'euros au premier semestre 2025), **le résultat net consolidé s'établit à 133 millions d'euros**, contre 242 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le résultat net part du Groupe ressort à 132 millions d'euros contre 240 millions d'euros au premier semestre 2025.

Évolution de la position nette de trésorerie

Position nette de trésorerie / Endettement Net (en millions d'euros)



2.6. Bilan, liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation
Capitaux propres	20 803	24 427	(3 624)
<i>dont part du Groupe</i>	20 596	24 211	(3 615)
Endettement net du Groupe (Trésorerie)	(1 447)	(5 619)	4 172
Gearing (%) ⁽¹⁾	n.a.	n.a.	

(1) Gearing = ratio endettement net / fonds propres.

Les capitaux propres s'établissent à 20 803 millions d'euros, contre 24 427 millions d'euros au 31 décembre 2025, en baisse de -3 624 millions d'euros, principalement liée aux dividendes distribués (4 387 millions d'euros dont 4 215 millions d'euros de dividende exceptionnel) malgré la hausse de la variation nette de juste valeur des titres détenus (essentiellement portée par l'appréciation du cours de Compagnie de l'Odé) et la cession d'actions Bolloré SE auto-détenues.

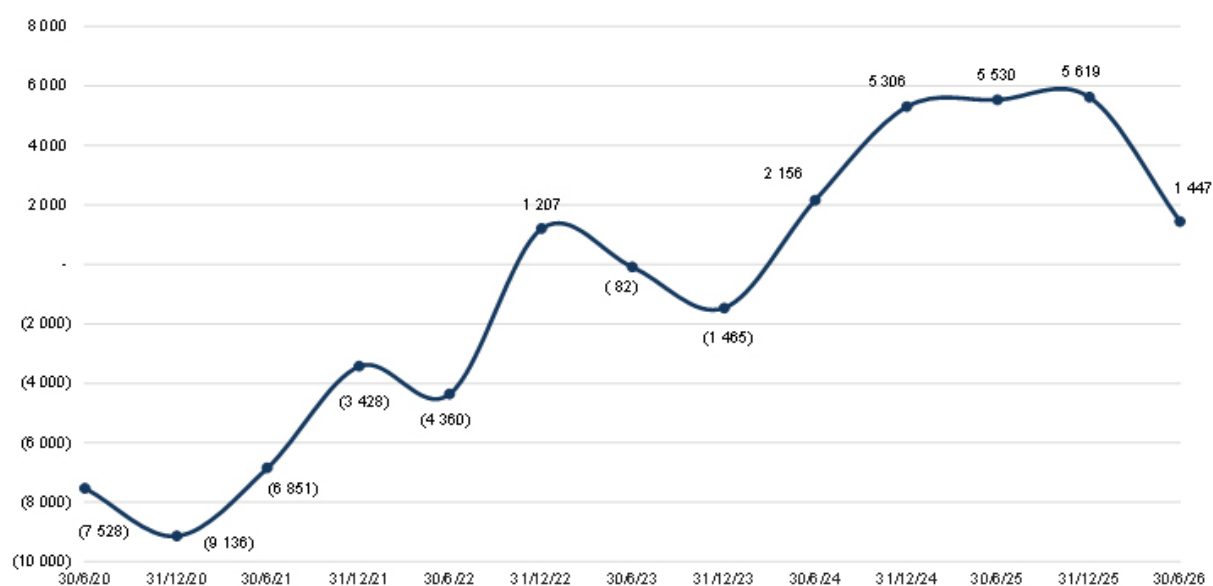
Les capitaux propres part du Groupe ressortent à 20 596 millions d'euros contre 24 211 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe Bolloré affiche une **position nette de trésorerie de 1 447 millions d'euros** contre 5 619 millions d'euros à fin 2025. La baisse de -4 172 millions d'euros intègre notamment le versement du dividende exceptionnel en juin 2026.

Liquidité du Groupe

A fin juin 2026, le Groupe Bolloré dispose de 3,6 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées.

Évolution de la position nette de trésorerie / Endettement net (en millions d'euros)



3. Structure du groupe

Principales opérations réalisées

Bolloré SE

- Depuis le début 2026, Bolloré SE a vendu 10 millions d'actions Vivendi SE (représentant 1 % du capital) au prix unitaire de 2,2 euros, pour un montant total de 22 millions d'euros.
- Le 6 juillet 2026, Vivendi a annulé 17,7 millions d'actions. A l'issue de cette annulation la participation du Groupe Bolloré est de 29,2 % du capital.

Compagnie de l'Odet

- Depuis le début de l'année 2026, Compagnie de l'Odet a acquis 89 millions d'actions Bolloré SE au prix unitaire de 4,57 euros (représentant 3,2 % du capital), pour un montant total de 409 millions d'euros, dont 15 millions d'actions détenues par des filiales de Bolloré SE, pour 81 millions d'euros, dans le cadre de la simplification des structures du Groupe.
- En 2026, Compagnie de l'Odet a acquis 15,7 millions d'actions Canal+ (soit 1,58 % du capital), à un prix de revient moyen de 2,53 livres sterling pour un montant de 40 millions de livres sterling (équivalent à 46 millions d'euros), complétant les actions acquises en 2025. Au total, Compagnie de l'Odet détient près de 48 millions d'actions représentant 4,8 % du capital, pour un montant de 107 millions de livres sterling (équivalent 127 millions d'euros).

Compagnie de l'Étoile des Mers

- Compagnie de l'Étoile des Mers, filiale de Bolloré Participations SE à 51 % et dont Compagnie de l'Odet détient 49 %, a acquis des participations dans Havas N.V.. Elle détient désormais 22,6 % d'Havas N.V. pour un investissement de 347 millions d'euros, représentant un prix par action de 15,5 euros. Par ailleurs, Bolloré SE détient toujours 30,44 % d'Havas N.V. en direct et Compagnie de l'Odet 0,6 %.

Scission de Vivendi

- Le 22 avril 2025, à la suite d'une saisine par la société de droit luxembourgeois CIAM Fund, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'AMF en date du 13 novembre 2024 en ce qu'elle avait retenu l'absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- Le 18 juillet 2025, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 avril 2025, l'AMF a décidé qu'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de la société Vivendi SE devait être déposé dans un délai fixé à six mois. La clôture de l'offre n'interviendrait qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt. Le 28 juillet 2025, Bolloré SE a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de la décision de l'AMF du 18 juillet, cette annulation ayant été constatée par cette même Cour le 9 avril 2026, par l'effet de la cassation de l'arrêt du 22 avril 2025, telle que décrite ci-dessous.
- Le 28 novembre 2025, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 22 avril 2025 en ce qu'il avait retenu que la société Vivendi SE était contrôlée par Bolloré SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce au motif que la Cour d'appel avait violé ce texte et a renvoyé l'affaire à la Cour d'appel de Paris autrement composée. L'audience de plaidoiries a eu lieu le 22 mai 2026.
- Le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris, réunie en formation solennelle, a rejeté l'intégralité des demandes de CIAM Fund. La Cour a ainsi jugé que Vivendi SE ne pouvait pas être considérée comme étant contrôlée, par Bolloré SE, au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'existence d'un contrôle par concert, au sens du III du même article, n'étant pas davantage caractérisée. La société CIAM Fund a été condamnée à verser un total de 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, dont 200 000 euros au profit de Bolloré SE.
- La société CIAM a décidé de former un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 8 juillet 2026.

Bluebus / Blue Solutions

- Bolloré SE a annoncé le 8 septembre un projet prévoyant l'arrêt de la production de bus électriques Bluebus pouvant conduire à la suppression de 74 postes. Dans un marché français moins dynamique qu'attendu, marqué par une concurrence intense et une forte pression sur les prix, Bluebus n'a pas la taille suffisante pour rivaliser avec les autres acteurs du secteur. Après plusieurs années de recherche active de solutions et malgré les efforts déployés pour adapter son modèle, l'entreprise a constaté que les conditions n'étaient plus réunies. Une offre d'un industriel européen de reprise partielle d'actifs a été présentée, permettant de minimiser le coût social.

- Bolloré SE a également annoncé un projet de recentrage de la stratégie de Blue Solutions sur les batteries de 4^{ème} génération pouvant conduire à la suppression de 41 postes.

Acomptes sur dividendes exceptionnels

À la suite de la distribution par Bolloré SE intervenue en juin 2026 d'un dividende exceptionnel de 4,2 milliards d'euros, Compagnie de l'Odet, conformément à ce qui avait été annoncé par son communiqué en date du 17 mars dernier, a décidé, lors de son Conseil d'administration du 16 septembre 2026, de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 2,5 milliards d'euros qui sera mis en paiement le 29 septembre 2026. Les sociétés qui contrôlent directement et indirectement Compagnie de l'Odet (Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré), réunis le même jour, ont également décidé de verser à leur tour des acomptes sur dividendes exceptionnels correspondant à la majeure partie du montant de l'acompte reçu.

Au résultat de ces distributions d'acomptes sur dividendes exceptionnels, Bolloré SE et ses filiales recevront un montant total d'environ 2 milliards d'euros. Parmi ces filiales figurent les sociétés Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Ces trois sociétés se sont réunies le 18 septembre et se sont prononcées respectivement sur le versement d'acomptes sur dividendes exceptionnels de 13 euros par action Compagnie du Cambodge (soit 789 millions d'euros), 14 euros par action Financière Moncey (soit 261 millions d'euros) et 650 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois (soit 173 millions d'euros), qui seront mis en paiement le 7 octobre 2026.

4. Comparabilité des comptes

Indicateurs de performance

- Au 30 juin 2026, le Groupe Bolloré n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 30 juin 2025. Les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont présentées avant frais de Groupe.

Évolution des principales devises

Taux Moyen	30/06/2026	30/06/2025	Variation
USD	1,17	1,09	7%
GBP	0,87	0,84	3%
CHF	0,92	0,94	(2%)
CAD	1,61	1,54	4%
INR	108,51	94,14	15%

5. Performance ESG

ENVIRONNEMENT : Adapter nos activités au changement climatique par l'innovation de nos produits et services et l'atténuation de notre empreinte carbone.

92 % des collaborateurs formés aux enjeux environnementaux et à la lutte contre le dérèglement climatique en 2025.

Mise à jour de la stratégie climat et maintien des objectifs validés par le conseil d'administration en mars 2025

Scope 1 & 2

Objectif de réduction de 42 % du Scope 1&2 à l'horizon 2030 par rapport à 2022, en alignement avec une trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Scope 3

Objectif de réduction de 30 % des postes « Achat et combustion des produits pétroliers vendus », et grâce en particulier aux investissements de Bolloré Energy dans les biocarburants ; Cet objectif contribuera à une baisse des émissions du scope 3 du Groupe de 26 % en 2030 par rapport à 2022.

SOCIAL : Développer les compétences de chacun et préserver des conditions de travail sûres pour tous, y compris dans notre chaîne de valeur

- 98,3 % des salariés sont couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité.
- La rémunération des femmes est supérieure de 0,12 % à celle des hommes.
- 100 % des contrats fournisseurs hors-production 2025 intègrent la clause RSE, alignée sur les principes de l'OCDE, l'ONU et les conventions internationales de l'OIT.

GOVERNANCE : Agir avec intégrité, transparence et éthique dans la conduite de nos affaires

- Un **Conseil d'administration** composé de 13 administrateurs, dont 36 % d'indépendants et 45 % de femmes.
- Un **Comité exécutif** composé de 16 membres, dont 50 % de femmes. Fonction représentées : finances, ressources humaines, juridique, fiscale, achats, RSE, Communication et compliance.
- **Executive Session** des administrateurs indépendants depuis 2022.
- **Formation RSE** des administrateurs indépendants depuis 2023 (1 à 2 fois par an)
- **Critères RSE dans la rémunération** des mandataires sociaux et le calcul de l'intéressement Bolloré SE, IER et Blue.
- **CSRD 2025** : publication d'un rapport RSE Bolloré SE, Compagnie de l'Odé et SIF Artois.

Notations 2025

MSCI  MSCI ESG RESEARCH LLC

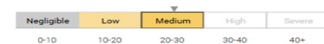
Score ESG Global = BB

Echelle de notation :

CCC - B - BB - A - AA - AAA

 SUSTAINALYTICS

Score ESG Global = Medium risk (24,8)



→ Degré d'exposition au risque + note relative à la maîtrise du risque

 CDP
ENCLOSURE RISK ACTION

Score « Climate Change » = B

→ Echelle de notation : de A à D-

→ La note B ou B- témoigne d'une prise de conscience accrue des questions écologiques.

 EthiFinance

Score = 52/100

	Gouvernance	Social	Environnement	Parties prenantes externes
Notations	78	58	62	50
Tendance N versus N-1	↘	↘	↗	↗
Notation globale	52			

→ Echelle de notation : de 0 à 100

6. Activités

Logistique pétrolière

Bolloré energy

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Croissance organique
Chiffre d'affaires	1 467	1 337	10%	9%
EBITA ⁽¹⁾	47	27	77%	77%
Investissements	(5)	(5)		

(1) Avant frais de Groupe.

- **Chiffre d'affaires : +9 % à périmètre et taux de change constants.**

- Progression de l'activité, portée par des effets prix favorables, essentiellement sur les activités de distribution, liés à la forte hausse des cours de référence observée dès la fin du premier trimestre (conflit au Moyen-Orient), malgré des volumes globalement en baisse.

- **EBITA : 47 millions d'euros, +77 % à périmètre et taux de change constants.**

- Résultats en forte progression, portés par l'effet stock positif et par les bonnes performances de la distribution en France et en Allemagne ainsi que de la logistique en participation, malgré le léger repli des activités de stockage.

- **Investissements et développements.**

- Investissements stables, consacrés à la poursuite du renouvellement du parc de camions et à l'acquisition de fonds de commerce pour l'activité de Distribution Détail.
- Poursuite des investissements de DRPC pour accueillir les nouvelles générations de carburants.

Communication

Universal music group (UMG)

Résultats publiés par UMG

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	6 194	5 881	+5%	+11%
Recorded Music	4 769	4 464	+7%	+13%
dont Streaming & Subscription	3 398	3 160	+8%	+13%
Publishing	1 168	1 125	+4%	+8%
Merchandising	268	305	-12%	-8%
Eliminations	(11)	(13)		
EBITDA ajusté⁽²⁾	1 310	1 336	-2%	+3%
Résultat net ajusté ⁽³⁾	863	882	-2%	+4%
MEO dans l'EBITA de Bolloré⁽⁴⁾	112	117		
	30/06/2026	31/12/2025		
Dette nette / (Trésorerie)	4 131	2 390		

(1) Downtown consolidé depuis le 20 février 2026.

(2) & (3) voir glossaire.

(4) Calculé sur la base d'un résultat net ajusté (uniquement des variations de juste valeur dans Spotify et Tencent Music Entertainment) de 607 millions d'euros au premier semestre 2026 et 633 millions d'euros au premier semestre 2025.

- **Chiffre d'affaires** : +11 % porté par la croissance du streaming payant (+13,2 % à taux constant), de l'édition musicale (+8,4 % à taux constant) et l'intégration de Downtown.
- **EBITDA ajusté** : marge d'EBITDA ajusté en baisse à 21,1 %, sous l'effet de la baisse de la marge d'EBITDA du Recorded Music (effet mix et répertoire défavorables), d'une augmentation des coûts corporate et des pertes du Merchandising.
- **Résultat net part du groupe** : 222 millions d'euros, contre 1 432 millions d'euros au premier semestre 2025. Hors effet de réévaluations des participations dans Spotify et Tencent Music, des amortissements de catalogues et des coûts de rémunération en actions, le résultat net ajusté ressort à 863 millions d'euros, +4 % par rapport au premier semestre 2025.
- **Dividende intérimaire** : 0,24 euro par action (432 millions d'euros), stable par rapport au dividende intérimaire 2025.

Groupe CANAL+

Résultats publiés par Canal+

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2025 (yc MCG)	Variation (yc MCG) ⁽²⁾⁽³⁾	Variation organique(yc MCG) ⁽²⁾⁽³⁾
Abonnés (millions)	41,16	37,96	+8,4%	
Chiffre d'affaires	4 287	4 263	+0,6%	+0,1%
EBIT ajusté (avant except.)	433	363	+19,1%	+17,3%
EBIT	365	233		
MEE non opérationnelles	(13)	5		
Frais financiers nets	(136)	(145)		
Impôts	(105)	(75)		
Résultat net part du Groupe	29	(37)		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	24	44		
	30/06/2026	31/12/2025		
Dette nette / (Trésorerie)	2 091	1 997		

(1) En mars 2026, le groupe a finalisé le désinvestissement de son activité au Vietnam, initiée en 2025.

(2) Suite à l'arrêt du service Showmax en avril 2026, cette activité a été placée en activité cédée.

(3) Les données de MCG intégrées dans les comptes ne sont pas auditées et proviennent du management de MCG.

- **Chiffre d'affaires** : +0,1 % avec MCG et +1,4 % en organique hors MCG grâce à l'Afrique et à l'activité de production et distribution de contenus (Studio Canal). L'Europe est pénalisée par l'arrêt de C8 en France et par des cessions en Hongrie.
- **EBIT ajusté (avant except.)** : +19,1 % avec MCG
 - Hors MCG, poursuite de l'amélioration de la rentabilité en Europe (France et Pologne), portée par la bonne maîtrise des coûts en France et des coûts de contenus en Pologne. L'Afrique hors MCG maintient sa rentabilité, la forte croissance des revenus est compensée par les investissements de contenus et les coûts d'acquisition des clients.

- MCG : EBIT ajusté en amélioration de 34 % à 143 millions d'euros contre 107 millions d'euros au premier semestre 2025, en grande partie grâce aux initiatives de redressement et aux synergies.
- **Résultat net part du Groupe** : amélioration liée à la croissance de l'EBIT et à la réduction des frais financiers (refinancement de la dette en 2025 et début 2026 et à la réduction pertes de changes) malgré une hausse de la fiscalité liée à l'intégration de MCG.

Louis Hachette Group

Résultats publiés par Louis Hachette Group

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	4 545	4 495	+1%	+2%
EBITA	218	220	-1%	
Lagardère	219	219	-	
Lagardère Publishing	105	103	+2%	
Lagardère Travel Retail	111	117	-5%	
Lagardère Live	3	(1)	na	
Prisma Media	3	3	-	
LHG SA	(4)	(2)	na	
Résultat net part du Groupe	(8)	(9)		
Résultat net part du Groupe ajusté	52	52		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	6	6		
	30/06/2026	31/12/2025		
Dette nette / (Trésorerie)	1 726	1 590		

- **Chiffre d'affaires** : +2,0 % en organique, soutenu par la bonne performance du groupe Lagardère (+2,7 %), tirée par la croissance de Lagardère Travel Retail (+3,3 %) et de Lagardère Publishing (+1,3 %), malgré le recul de Prisma Media (-24,9 %).
- **EBITA** : en baisse de -1 %, avec :
 - Lagardère Travel Retail recule de 5,1 %. Les bonnes performances en Amérique du Nord et la discipline des coûts ne suffisent pas à compenser l'impact du Moyen-Orient et des taux de change défavorables. L'EBITA intègre 4 millions d'euros de charges de restructuration ; en base comparable, il progresse de 2 millions d'euros ;
 - Lagardère Publishing (+1,9 %), bénéficiant d'un mix de ventes favorable et d'une bonne gestion des coûts, malgré 2 millions d'euros de charges de restructuration. En base comparable, il progresse de 5 millions d'euros.
 - Prisma Media poursuit sa transformation tout en maintenant sa rentabilité.

Havas

Résultats publiés par Havas

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Variation organique
Revenu net ⁽¹⁾	1 362	1 346	+1,2%	+2,5%
EBITA ajusté ⁽¹⁾	150	144	+4,2%	
Marge D'EBIT ajusté (%)	11,0%	10,7%		
Dépréciation goodwill/ ajust. compl. de prix	-	(3)		
Restructuration	(13)	(7)		
EBIT	137	134	+2,2%	
Résultat net part du Groupe	84	74	+13,5%	
MEO dans l'EBITA de Bolloré	26	23		
	30/06/2026	31/12/2025		
Dette nette / (Trésorerie)	76	(207)		

- **Revenu net ⁽¹⁾** : +2,5 % en organique, porté par une dynamique commerciale soutenue dans la majorité des zones géographiques. La croissance demeure solide en Amérique du Nord (+6,9 % organique) et en Amérique latine (+4,0 % organique), ainsi qu'en Europe (+0,7 % organique), malgré le recul observé en APAC & Afrique (-4,8 % organique.), pénalisées par la Chine et les effets du conflit au Moyen-Orient.

(1) Voir glossaire.

- EBIT ajusté ⁽¹⁾ : +4,2 %, à 150 millions d'euros, portant la marge à 11,0 % (+30 pb), grâce à un contrôle strict des coûts de personnel.
- Investissement LHG : au cours du premier semestre 2026, Havas a acquis 2,07 % du capital de LHG pour un montant de 34 millions d'euros. Cette opération constitue une diversification de son portefeuille d'investissements.

Vivendi

Résultats publiés par Vivendi

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	140	145	-4%	-6%
EBITA	4	18	-80%	
Résultat opérationnel (RO)	(10)	5	na	
Résultats des activités poursuivies après IS	28	30		
Résultats net	28	30		
Résultat net part du Groupe	28	30		
MEO dans l'EBITA de Bolloré	12	13		
	30/06/2026	31/12/2025		
Dette financière nette/ (trésorerie)	1 591	1 501		

- **Chiffre d'affaires (CA)** : la baisse du CA reflète le recul de Gameloft (-6 % en organique), principalement lié à la contraction du segment Mobile (51 % du CA, -12 % en organique), tandis que le segment PC/Console demeure stable (49 % du CA, +1 % en organique).
- **EBITA** : en baisse de 14 millions d'euros reflétant (i) la hausse des coûts corporate (-66 millions d'euros vs -52 millions d'euros au premier semestre 2025) dont 21 millions d'euros liés à la rupture conventionnelle collective ; (ii) l'amélioration de l'EBITA de Gameloft à 9 millions d'euros, en progression de 1 million d'euros par rapport au premier semestre 2025, grâce à la maîtrise des charges opérationnelles ; (iii) la contribution positive d'UMG, mise en équivalence opérationnelle, stable à 62 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025.
- **Résultat net part du Groupe** : 28 millions d'euros contre 30 millions d'euros au premier semestre 2025, compte tenu du coût lié à la rupture conventionnelle collective et de la baisse du coût du financement.

(1) Voir glossaire.

Industrie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation	Croissance organique
Chiffre d'affaires	156	156	0%	1%
EBITA ⁽¹⁾	(42)	(52)	20%	20%
Investissements	(10)	(11)		

(1) Avant frais de groupe.

- **Chiffre d'affaires : progression de 1 % à périmètre et taux de change constants**, portée par la croissance de l'activité Films, grâce à la hausse des volumes en diélectrique et en emballage, ainsi que par celle de l'activité Systèmes (hausse des activités Terminaux Spécialisés et Polycea), tandis que l'activité Blue est en repli.
- **EBITA : -42 millions d'euros**, en amélioration de 10 millions d'euros en données brutes par rapport au premier semestre 2025, principalement grâce à la réduction des pertes de Blue, désormais recentrée sur la recherche liée à la nouvelle génération de batteries, tandis que l'activité Systèmes demeure stable.

Blue

- **Batteries (Blue Solutions)**
 - Annonce d'un projet de recentrage de la stratégie sur les batteries de 4^e génération pouvant conduire à la suppression de 41 postes.
 - Poursuite de la R&D « Gen4 » devant apporter une densité énergétique 50 % supérieure aux technologies lithium-ion en place. Echantillons "A" de 1 Ah et 10 Ah en cours de validation auprès de laboratoires tiers en Europe et aux Etats-Unis.
 - Sur le plan industriel, le procédé de récupération de lithium métal validé à l'échelle pilote, a reçu les autorisations administratives requises. Le déploiement d'une ligne de recyclage permettant de traiter les batteries Gen2 et Gen3 conformément au règlement européen à l'horizon 2027 est initié.
- **Bluebus**
 - Annonce d'un projet d'arrêt de la production de bus électriques pouvant conduire à la suppression de 74 postes. Présentation d'une offre d'un industriel européen de reprise partielle d'actifs permettant de minimiser le coût social.
 - Livraison d'un Bluebus 6 mètres au premier semestre 2026 contre 46 bus 6 mètres au premier semestre 2025.

Bolloré innovative thin films

- Poursuite du développement commercial des deux activités de Bolloré Innovative Thin Films grâce notamment au développement des ventes de films alimentaires aux Etats-Unis pour l'activité Packaging et aux ventes de films dans le domaine du transport d'énergie en Europe pour l'activité Diélectrique.
- La crise au Moyen-Orient entraîne une forte hausse du coût des résines et un risque accru de rupture d'approvisionnement, nécessitant des ajustements tarifaires auprès des clients.
- Poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'investissement de près de 30 millions d'euros pour améliorer et optimiser l'outil de production en Bretagne et ainsi poursuivre l'amélioration de la rentabilité.

Systèmes

- **IER / Automatic Systems**
 - Le chiffre d'affaires d'IER est en progression, porté par la hausse des activités Easier, principalement liée à l'augmentation des ventes d'équipements aériens.
 - Le chiffre d'affaires d'AS enregistre une hausse par rapport au premier semestre 2025, principalement grâce à la reprise de l'activité Transports Publics. Les ventes d'équipements de sécurisation des accès piétons, notamment aux États-Unis, progressent également. Cette dynamique nord-américaine est toutefois partiellement compensée par la baisse des activités véhicules en France.
- **Polycea (ex-Polyconseil)**
 - La progression du chiffre d'affaires de Polycea reflète son développement commercial notamment auprès de nouveaux grands comptes en France.

Participations et autres actifs

Au 30 juin 2026, la valeur du portefeuille est de 9,2 milliards d'euros, soit une baisse de 13 % par rapport au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026				Au 14 septembre 2026			
	Cours(€)	Capitalisation boursière (M€)	(%) de détention	Valeur de marché (M€)	Cours (€)	Valeur de marché	Variation des cours depuis 01/01/2026 (%) ⁽³⁾
COMMUNICATION ⁽¹⁾							
	18,3	33 700	18,4%	6 197	14,8	5 000	(33%)
	2,4£	2 813	30,4%	856	2,5 £	894	(5%)
	1,7	1 733	30,4%	527	1,7	523	11%
	17,1	1 691	30,4%	515	18,2	549	7%
	2,2	2 193	28,8%	631	1,6	452	(34%)
AUTRES							
Groupe Socfin ⁽¹⁾				310		301	na
	30,7	3 175	6,0%	190	35,5	220	11%
Autres				5		4	
TOTAL VALEUR DE MARCHÉ				9 232	7 943		
TOTAL DIVIDENDES RECUS DES PARTICIPATIONS AU S1 2026 ⁽²⁾				198			

(*) Ces participations sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe.

(1) Participations dans Socfinaf, Socfinasia et Socfin (dont 160 millions d'euros pour Socfin à la valeur de retrait de cote).

(2) Dont UMG (95 millions d'euros), Canal+ (7 millions d'euros), Havas (24 millions d'euros), Louis Hachette Group (18 millions d'euros) et Vivendi (12 millions d'euros).

(3) Au 14 septembre 2026.

7. Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Les principaux événements intervenus depuis la clôture du 30 juin 2026 sont les suivants :

- **Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 juillet 2026**

Aux termes d'un arrêt rendu le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris, réunie en formation solennelle, a rejeté l'intégralité des demandes de CIAM Fund (Voir note 9.2 – Litiges en cours). La Cour a ainsi jugé qu'il ne peut être considéré que Monsieur Vincent Bolloré ou Bolloré SE contrôlèrent la société Vivendi SE au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'existence d'un contrôle par concert, au sens du III du même article, n'étant pas davantage caractérisée. CIAM Fund a été condamné à verser un total de 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, dont 200 000 euros au profit de Bolloré SE. Un pourvoi en cassation a été déposé par CIAM Fund le 27 juillet 2026.

- **Variation du cours de Bourse d'UMG**

Le Groupe détient, à ce jour, 338 millions de titres UMG qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et testés, en application de IAS 28 – Participations dans les entreprises associées et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, sur la base de leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette de frais de cession, déterminée sur la base du cours de Bourse d'UMG à la date de clôture de la période, et la valeur d'utilité basée sur des projections de flux futurs actualisés (voir note 6.2 – Titres mis en équivalence). La valeur recouvrable retenue au 30 juin 2026 correspond à la valeur d'utilité. Le Groupe détient à ce jour 292 millions de titres Vivendi qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et testés, en application de IAS 28 – Participations dans les entreprises associées et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, sur la base de leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette de frais de cession, déterminée sur la base du cours de Bourse de Vivendi à la date de clôture de la période, et la valeur d'utilité déterminée par un expert et basée notamment sur la valeur du portefeuille de titres cotés détenus par Vivendi, incluant 182 millions de titres UMG détenus au 30 juin 2026. La valeur recouvrable retenue au 30 juin 2026 correspond à la valeur d'utilité. Entre le 1^{er} juillet 2026 et le 14 septembre 2026, le cours de Bourse d'UMG a baissé de 19,3 %. Cet événement postérieur à la clôture ne remet pas en cause la valorisation des titres UMG et Vivendi dans les comptes consolidés au 30 juin 2026. Dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2026, le Groupe réalisera un nouveau test de dépréciation, selon la méthodologie décrite en note 7.2 – Titres mis en équivalence de l'annexe aux états financiers consolidés dans le document d'enregistrement universel 2025, de son portefeuille de titres mis en équivalence.

- **Projet de réorganisation des activités Bluebus et Blue Solutions**

Bolloré SE a annoncé, le 8 septembre 2026, aux équipes Bluebus un projet prévoyant l'arrêt définitif de la production de bus électrique. Une reprise partielle d'actifs est à l'étude avec un acteur industriel européen. Un projet visant à faire évoluer la stratégie de Blue Solutions concernant sa future génération de batteries a également été présenté. Conformément à IAS 10 « Événements postérieurs à la période de reporting », ces événements n'ont donné lieu à aucun ajustement des comptes consolidés au 30 juin 2026. Par ailleurs, à la date d'arrêt des comptes semestriels, les procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel relatives à ces projets sont toujours en cours. En conséquence, le Groupe n'est pas en mesure de déterminer de façon fiable les incidences financières éventuelles de ces projets.

- **Acomptes sur dividendes exceptionnels**

À la suite de la distribution par Bolloré SE intervenue en juin 2026 d'un dividende exceptionnel de 4,2 milliards d'euros, Compagnie de l'Odé, conformément à ce qui avait été annoncé par son communiqué en date du 17 mars dernier, a décidé, lors de son Conseil d'administration du 16 septembre 2026, de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 2,5 milliards d'euros qui sera mis en paiement le 29 septembre 2026. Les sociétés qui contrôlent directement et indirectement Compagnie de l'Odé (Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré), réunis le même jour, ont également décidé de verser à leur tour des acomptes sur dividendes exceptionnels correspondant à la majeure partie du montant de l'acompte reçu.

Au résultat de ces distributions d'acomptes sur dividendes exceptionnels, Bolloré SE et ses filiales recevront un montant total d'environ 2 milliards d'euros. Parmi ces filiales figurent les sociétés Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Ces trois sociétés se sont réunies le 18 septembre et se sont prononcées respectivement sur le versement d'acomptes sur dividendes exceptionnels de 13 euros par action Compagnie du Cambodge (soit 789 millions d'euros), 14 euros par action Financière Moncey (soit 261 millions d'euros) et 650 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois (soit 173 millions d'euros), qui seront mis en paiement le 7 octobre 2026.

8. Principaux risques et incertitudes

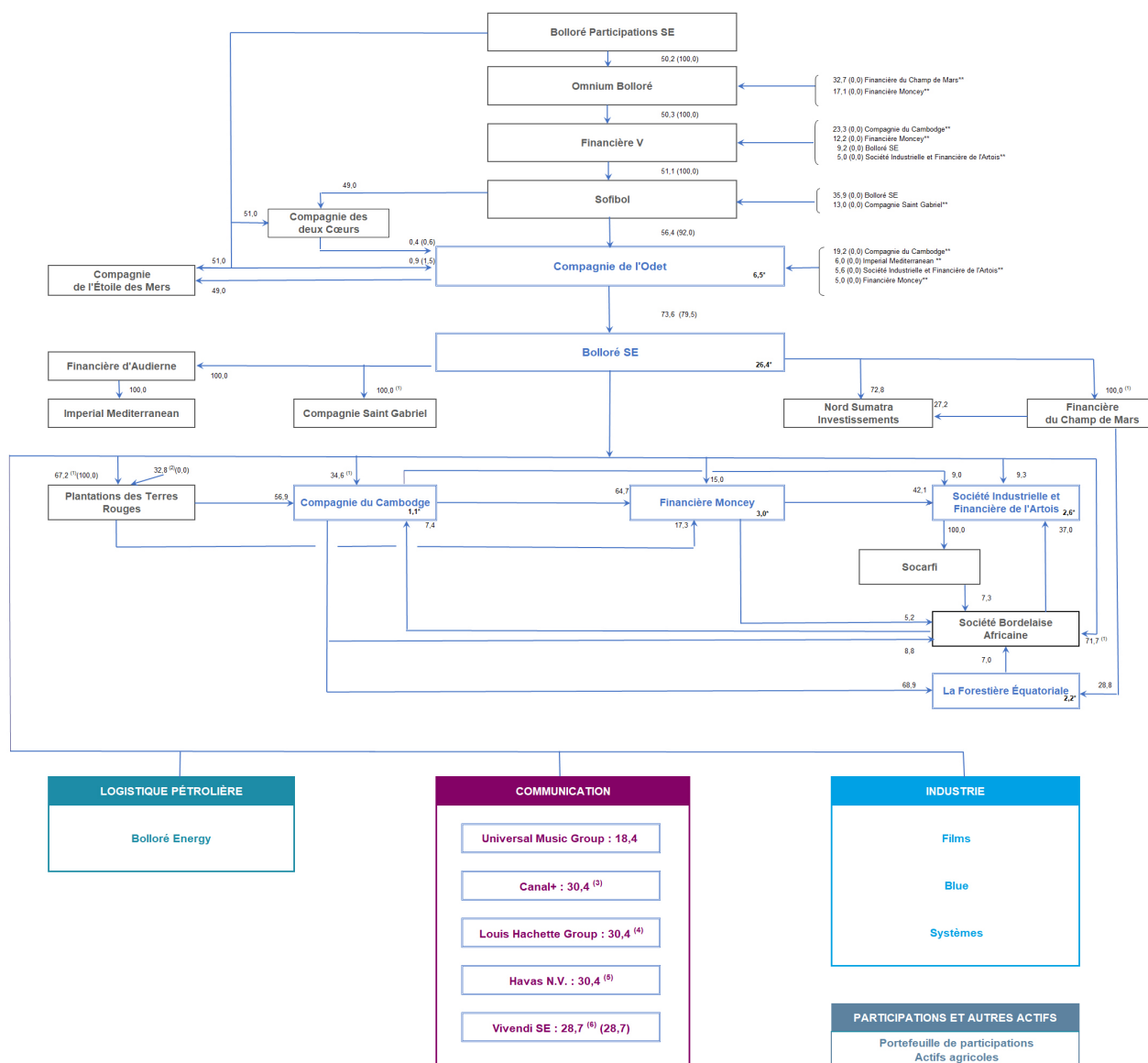
Les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont exposés dans la Note 7 des comptes consolidés résumés semestriels et concernant les incertitudes, voir la Note 9.2. sur les litiges en cours.

9. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la Note 12 des comptes consolidés résumés semestriels.

10. Organigramme du groupe au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026 en pourcentage de capital (et de droit de vote).



% (%). % du capital (% des voix en Assemblée générale, si différent)

* Pourcentage du capital hors Groupe

Contrôlée par Bolloré SE

☐ Sociétés cotées

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

(1) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.

(2) Dont moins de 10,0 % par Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(3) Et 4,8 % par Compagnie de l'Odet.

(4) Et 0,6 % par Compagnie de l'Odet.

(5) En outre, Compagnie de l'Odét détient 0,6 % et Compagnie de l'Etoile des Mers (filiale de Bolloré Participations et dont Compagnie de l'Odét détient 49,0 %) détient 22,6 %.

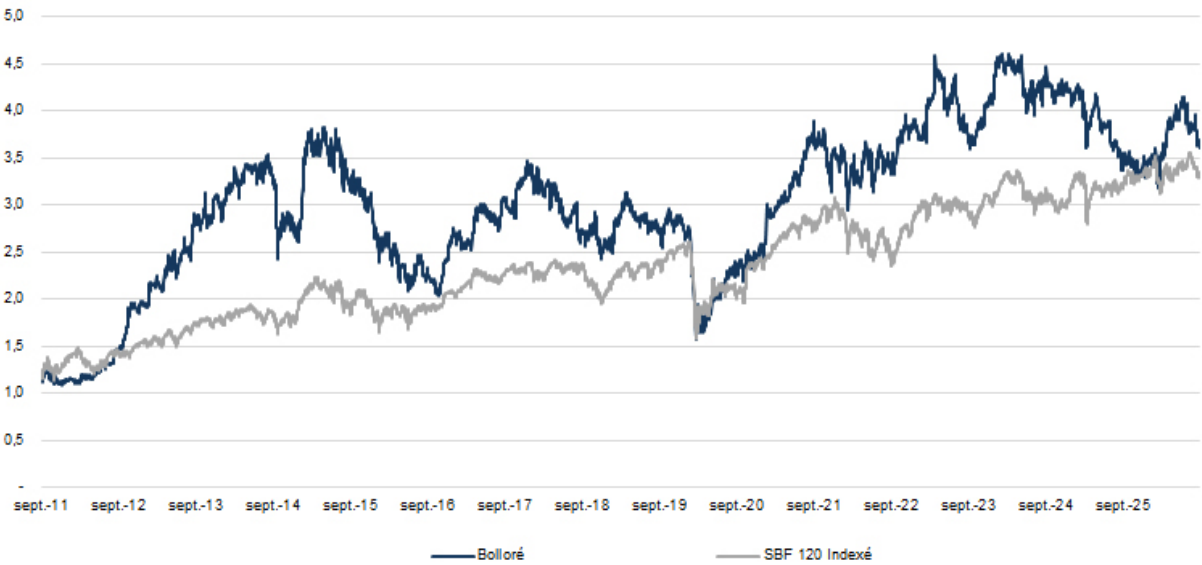
(6) Et 0,6 % par Compagnie de l'Odét (% du total des voix brutes).

11. Évolution du cours de l'action

Cours en euros, en moyenne mensuelle.

Au 15 septembre 2026.

Δ (%)	Depuis le 01/01/26	15 ans
Bolloré	7%	204%
SBF 120	(1%)	163%



2. COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2026	23
1.1. ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	23
1.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	24
1.3. BILAN CONSOLIDÉ	25
1.4. VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	26
1.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	28
2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	29

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis à la décimale la plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont arrondies à la décimale la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

1. États financiers consolidés au 30 juin 2026

1.1. État du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Chiffre d'affaires	5.1	1 644,2	1 547,4	2 925,9
Achats et charges externes	5.3	(1 532,9)	(1 462,0)	(2 746,4)
Frais de personnel	5.3	(150,6)	(141,2)	(277,5)
Amortissements et provisions	5.3	(34,4)	145,4	86,1
Autres produits opérationnels	5.3	7,1	15,0	28,5
Autres charges opérationnelles	5.3	(11,4)	(184,3)	(207,4)
Résultat opérationnel avant prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.3	(78,1)	(79,7)	(190,8)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.3 - 6.2	160,0	223,8	365,0
Résultat opérationnel	5.1 - 5.2 - 5.3	81,9	144,1	174,2
Charges d'intérêts et autres charges liées au financement	6.1	(7,2)	(9,1)	(16,3)
Revenus des créances et autres produits liés au financement	6.1	60,7	75,2	135,7
Coût net du financement	6.1	53,4	66,0	119,4
Autres produits financiers	6.1	68,2	69,5	108,7
Autres charges financières	6.1	(58,1)	(40,5)	(55,0)
Résultat financier	6.1	63,6	95,1	173,1
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	6.2	(0,7)	(0,9)	(1,8)
Impôts sur les résultats	11	(11,6)	(10,2)	(13,1)
Résultat net des activités poursuivies		133,2	228,0	332,4
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	13,5	18,5
Résultat net consolidé		133,2	241,6	350,9
Résultat net consolidé, part du Groupe		132,2	240,3	348,1
Intérêts minoritaires		1,0	1,3	2,8
RÉSULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾ (EN EUROS) :	8.2	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Résultat net part du Groupe :				
- de base		0,05	0,09	0,12
- dilué		0,05	0,08	0,12
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies :				
- de base		0,05	0,08	0,12
- dilué		0,05	0,08	0,12
Résultat net part du Groupe des activités cédées ou en cours de cession :				
- de base		(0,00)	0,00	0,01
- dilué		0,00	0,00	0,01

(1) Hors titres d'autocontrôle et d'autodétention.

1.2. État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Résultat net consolidé de la période	133,2	241,6	350,9
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	1,1	(4,9)	(5,9)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	(0,0)	(0,3)	(0,3)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement ⁽²⁾	61,4	(182,9)	(187,9)
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	62,5	(188,1)	(194,1)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	606,1	(426,3)	(1 110,0)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence	(97,1)	237,5	93,5
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées comptabilisés en capitaux propres	0,1	(0,1)	0,2
Pertes et gains actuariels des entités mises en équivalence comptabilisés en capitaux propres	0,3	5,1	6,0
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	509,5	(183,9)	(1 010,3)
RÉSULTAT GLOBAL	705,2	(130,4)	(853,6)
Dont :			
- part du Groupe	694,0	(123,9)	(836,9)
- part des minoritaires	11,2	(6,5)	(16,7)
Dont impôt en autres éléments du résultat global des entités contrôlées :			
- sur éléments recyclables en résultat net	0,0	0,1	0,1
- sur éléments non recyclables en résultat net	(0,0)	(0,0)	(0,1)

(1) Voir Note 6.3 – Autres actifs financiers.

(2) Concerne essentiellement les entités mises en équivalence.

1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
ACTIF			
Goodwill		106,3	113,5
Autres immobilisations incorporelles		48,8	52,7
Immobilisations corporelles		503,0	510,0
Titres mis en équivalence	6.2	10 505,2	10 590,0
Autres actifs financiers non courants	6.3	8 483,7	7 834,4
Impôts différés		1,5	1,3
Autres actifs non courants		7,0	6,9
Actifs non courants		19 655,4	19 108,8
Stocks et en-cours		198,9	182,4
Clients et autres débiteurs		492,5	644,8
Impôts courants		1,9	8,8
Autres actifs financiers courants	6.3	172,5	579,0
Autres actifs courants		11,0	17,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	1 410,0	5 226,2
Actifs courants		2 286,8	6 658,6
TOTAL ACTIF		21 942,2	25 767,4
PASSIF			
Capital		449,6	449,5
Primes liées au capital		458,0	458,0
Réserves consolidées		19 688,0	23 303,6
Capitaux propres, part du Groupe		20 595,6	24 211,1
Intérêts minoritaires		207,9	216,0
Capitaux propres	8.1	20 803,5	24 427,1
Dettes financières non courantes	6.5	57,0	77,2
Provisions pour avantages au personnel	9.1	27,0	25,6
Autres provisions non courantes	9.1	222,7	214,7
Impôts différés		30,8	42,4
Autres passifs non courants		21,6	20,0
Passifs non courants		359,1	379,9
Dettes financières courantes	6.5	57,7	84,0
Provisions courantes	9.1	31,3	33,2
Fournisseurs et autres créditeurs		649,9	815,2
Impôts courants		18,3	1,5
Autres passifs courants		22,3	26,5
Passifs courants		779,6	960,4
TOTAL PASSIF		21 942,2	25 767,4

1.4. Variation de la trésorerie consolidée

(en millions d'euros)	Notes	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du Groupe dans le résultat des activités poursuivies		132,2	226,7	329,6
Part des intérêts minoritaires dans le résultat des activités poursuivies		1,0	1,3	2,8
Résultat net des activités poursuivies		133,2	228,0	332,4
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :				
- élimination des amortissements et provisions		38,8	11,0	78,9
- élimination de la variation des impôts différés		(11,6)	(7,4)	(7,3)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(161,1)	(208,7)	(344,9)
- élimination des plus ou moins-values de cession		30,0	19,5	17,8
Autres retraitements :				
- coût net du financement		(53,4)	(66,0)	(119,4)
- produits des dividendes reçus		(42,9)	(52,6)	(74,5)
- charges d'impôts sur les sociétés		23,2	17,6	20,5
- coût financier IFRS 16		0,6	0,7	1,4
Dividendes reçus :				
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		155,4	155,2	238,9
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		42,6	52,6	74,7
Impôts sur les sociétés décaissés		2,6	1,8	(15,7)
Incidence des variations des autres éléments du besoin en fonds de roulement :		(27,8)	118,9	127,9
- dont stocks et en-cours		(16,4)	22,2	30,7
- dont dettes		(169,9)	43,4	85,6
- dont créances		158,5	53,3	11,6
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies		129,6	270,6	330,6
Flux d'investissement				
Décaissements liés à des acquisitions :				
- immobilisations corporelles		(14,0)	(14,9)	(27,5)
- autres immobilisations incorporelles		(2,3)	(4,0)	(7,3)
- immobilisations du domaine concédé		(0,2)	-	(0,3)
- titres et autres immobilisations financières		(44,1)	(47,8)	(128,8)
Encaissements liés à des cessions :				
- immobilisations corporelles		0,1	0,8	1,6
- autres immobilisations incorporelles		(0,0)	0,0	0,0
- titres		0,5	1,5	2,0
- autres immobilisations financières		409,6	757,2	503,5
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		19,5	(5,8)	(19,2)
Flux nets de trésorerie sur investissements liés aux activités poursuivies		369,1	686,9	323,9
Flux de financement				
Décaissements :				
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(4 383,1)	(167,4)	(223,2)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(3,9)	(4,2)	(4,6)
- remboursements des dettes financières	6.5	(40,2)	(105,4)	(119,3)
- remboursements des dettes de loyer		(2,3)	(2,5)	(5,4)
- acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle		(13,4)	(251,9)	(260,0)
Encaissements :				
- augmentation de capital		0,7	(0,0)	0,0
- augmentation des dettes financières	6.5	0,7	0,5	0,4
- cession d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle		81,2	0,0	0,0
- variation des dettes sur contrats IFRS 16		0,0	0,1	0,1
Intérêts nets décaissés sur emprunts		53,7	66,2	121,0
Intérêts nets décaissés sur contrats IFRS 16		(0,5)	(0,6)	(1,4)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement liées aux activités poursuivies		(4 307,3)	(465,2)	(492,5)
Incidence des variations de cours des devises		0,5	(0,3)	0,1
Incidence du reclassement des activités cédées ou en cours de cession		(1,7)	(19,1)	(13,4)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(3 809,8)	472,9	148,7
Trésorerie à l'ouverture	6.4	5 201,7	5 053,0	5 053,0
Trésorerie à la clôture	6.4	1 391,9	5 525,9	5 201,7

Flux nets de l'activité

Les autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité comprennent principalement l'élimination des résultats des sociétés mises en équivalence pour -159,3 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) augmente de -27,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du BFR du secteur Bolloré Energy pour -21,4 millions d'euros, en lien avec l'augmentation d'environ 51 % des prix des produits pétroliers entre décembre 2025 et juin 2026.

Flux nets d'investissements

Les encaissements liés aux cessions d'autres immobilisations financières comprennent notamment la cession d'actifs financiers de gestion de trésorerie par Bolloré SE pour +402,2 millions d'euros (voir note 6.3 – Autres actifs financiers).

L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie inclut la cession de titres Vivendi pour +20,7 millions d'euros.

Flux nets de financement

Les flux nets de financement intègrent le versement aux actionnaires de la société mère d'un dividende exceptionnel de -4,2 milliards d'euros (voir note 8.1.2 – Dividendes distribués par la société mère et note 1 – Faits marquants).

Les encaissements liés à la cession de titres d'autocontrôle concernent la cession sur le marché par les filiales du Groupe des titres Bolloré SE qu'elles détenaient pour un prix global de +81,2 millions d'euros (voir notes 1 – Faits marquants et 8.1.3 – Titres d'autocontrôle et d'autodétention).

1.5. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle et d'auto-détention ⁽¹⁾	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle et d'auto- détention	Juste valeur des actifs financiers		Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
					Recyclable	Non recyclable						
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 824 946 036	456,3	714,8	(161,0)	2,8	7 813,4	91,8	4,3	16 525,2	25 447,7	299,6	25 747,3
Transactions avec les actionnaires	(31 196 072)	(6,4)	(238,9)	117,8	(0,0)	30,7	(0,4)	(0,1)	90,4	(6,9)	(54,9)	(61,8)
Augmentation de capital	4 238 500	0,7	-	-	-	-	-	-	(0,7)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾	(35 434 572)	(7,1)	(238,9)	117,8	-	-	-	-	(1,7)	(129,9)	(0,0)	(129,9)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(167,4)	(167,4)	(4,3)	(171,6)
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	2,9	2,9	0,0	2,9
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	(0,0)	30,4	(0,4)	(0,0)	269,9	299,8	(53,4)	246,4
Autres variations	-	-	-	-	-	0,3	-	(0,1)	(12,6)	(12,4)	2,8	(9,6)
Éléments du résultat global	-	-	-	-	1,1	(181,1)	(189,2)	5,0	240,3	(123,9)	(6,5)	(130,4)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	240,3	240,3	1,3	241,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1,1	(181,1)	(189,2)	5,0	-	(364,2)	(7,8)	(372,0)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUN 2025	2 793 749 964	450,0	475,9	(43,2)	3,8	7 663,0	(97,8)	9,3	16 855,9	25 316,9	238,2	25 555,1

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle et d'auto-détention ⁽¹⁾	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle et d'auto- détention	Juste valeur des actifs financiers		Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
					Recyclable	Non recyclable						
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 824 946 036	456,3	714,8	(161,0)	2,8	7 813,4	91,8	4,3	16 525,2	25 447,7	299,6	25 747,3
Transactions avec les actionnaires	(31 196 072)	(6,9)	(256,9)	136,2	(0,0)	33,8	(0,8)	(0,1)	(305,1)	(399,8)	(66,8)	(466,6)
Augmentation de capital	4 238 500	0,7	-	-	-	-	-	-	(0,7)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾	(35 434 572)	(7,6)	(256,9)	136,2	-	-	-	-	(1,8)	(130,0)	(0,0)	(130,0)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(223,2)	(223,2)	(4,3)	(227,5)
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	4,8	0,0	4,8
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	(0,0)	36,4	(0,8)	(0,0)	265,6	301,1	(65,3)	235,8
Autres variations ⁽³⁾	-	-	-	-	-	(2,6)	-	(0,1)	(349,8)	(352,4)	2,7	(349,7)
Éléments du résultat global	-	-	-	-	1,6	(997,0)	(195,7)	6,2	348,1	(836,9)	(16,7)	(853,6)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	348,1	348,1	2,8	350,9
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1,6	(997,0)	(195,7)	6,2	-	(1 184,9)	(19,5)	(1 204,5)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	2 793 749 964	449,5	458,0	(24,8)	4,3	6 850,3	(104,7)	10,4	16 568,1	24 211,1	216,0	24 427,1
Transactions avec les actionnaires	15 953 838	0,1	-	24,8	0,2	6,2	0,4	0,0	(4 341,2)	(4 309,5)	(19,3)	(4 328,8)
Augmentation de capital	631 000	0,1	-	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-
Acquisitions / Cessions de titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention ⁽¹⁾	15 322 838	-	-	24,8	-	-	-	-	56,7	81,4	(0,3)	81,2
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 383,1)	(4 383,1)	(4,0)	(4 387,1)
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1,9	0,0	1,9
Variations de périmètre	-	-	-	-	0,2	6,2	0,2	0,0	(4,2)	2,4	(15,0)	(12,6)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	0,2	-	(12,3)	(12,0)	(0,1)	(12,1)
Éléments du résultat global	-	-	-	-	0,9	498,8	61,7	0,4	132,2	694,0	11,2	705,2
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	132,2	132,2	1,0	133,2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	0,9	498,8	61,7	0,4	-	561,8	10,2	572,0
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	2 809 703 802	449,6	458,0	(0,0)	5,3	7 355,3	(42,6)	10,9	12 359,1	20 595,6	207,9	20 803,5

(1) Voir note 8.1 – Capitaux propres et note 1 – Faits marquants.

(2) En 2025, concernait principalement la décomptabilisation d'une dette inscrite au 31 décembre 2024 pour 295,8 millions d'euros, liée à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires dans le cadre de l'offre publique de rachat visant les titres de Compagnie du Cambodge, Société Industrielle et Financière de l'Artois et Financière Moncey qui n'a pas abouti.

(3) En 2025, concernait principalement l'impact du traitement des rachats d'intérêts minoritaires dans le contrôle de MultiChoice Group par Canal+ pour un montant de -367 millions d'euros.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE 1	FAITS MARQUANTS	30
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	30
	2.1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES	31
	2.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS	31
	2.3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
NOTE 3	COMPARABILITÉ DES COMPTES.	31
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	31
	4.1. PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31
	4.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES	31
NOTE 5	DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ	32
	5.1. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS	32
	5.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS	33
	5.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33
NOTE 6	STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS	34
	6.1. RÉSULTAT FINANCIER	34
	6.2. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	35
	6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	39
	6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE NETTE	40
	6.5. ENDETTEMENT FINANCIER	41
NOTE 7	INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ	42
	7.1. INFORMATIONS SUR LES RISQUES	42
NOTE 8	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	43
	8.1. CAPITAUX PROPRES	43
	8.2. RÉSULTAT PAR ACTION	44
NOTE 9	PROVISIONS ET LITIGES	45
	9.1. PROVISIONS	45
	9.2. LITIGES EN COURS	45
NOTE 10	CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	47
	10.1. TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS	47
NOTE 11	IMPÔTS	47
	11.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT	47
NOTE 12	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	48
NOTE 13	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	48

Bolloré SE est une société européenne régie par les dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001, relatif au statut de la société européenne, les dispositions de la directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, les dispositions du Code de commerce français sur les sociétés en général et les sociétés européennes en particulier. Son siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. Le département administratif se situe 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

La société Bolloré SE est consolidée dans les périmètres Compagnie de l'Odet et Bolloré Participations SE.

Les comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 16 septembre 2026.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS

DIVIDENDE EXCEPTIONNEL

Sur proposition du Conseil d'administration du 17 mars 2026, l'Assemblée générale du 27 mai 2026 a approuvé la mise en paiement d'un dividende exceptionnel de 1,50 euro par action, en complément du solde du dividende ordinaire relatif à l'exercice 2025 de 0,06 euro par action.

La mise en paiement de ce dividende exceptionnel a eu lieu le 25 juin 2026 et a entraîné une distribution de 4 214,5 millions d'euros, intégralement versée en trésorerie. Les conséquences sur la trésorerie du Groupe sont présentées en note 6.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.

PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS BOLLORÉ

Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025 :

L'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le respect des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, au prix maximum de 6,50 euros par action (hors frais d'acquisition) pour un montant maximum de 284 millions d'actions (représentant 9,96 % du capital social), pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation a pris effet le 21 juin 2025 et a mis fin à cette date au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 22 mai 2024. Au 27 mai 2026, date à laquelle l'autorisation a pris fin (voir ci-dessous), le Conseil d'administration de Bolloré SE n'avait pas mis en œuvre cette autorisation.

Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2026 :

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2026 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le respect des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, au prix maximum de 6,50 euros par action (hors frais d'acquisition) pour un montant maximum de 280 millions d'actions (représentant 9,95 % du capital social), pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 27 mai 2026.

Cette autorisation a pris effet le 27 mai 2026 et a mis fin à cette date au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 21 mai 2025. Au 30 juin 2026, le Conseil d'administration de Bolloré SE n'a pas mis en œuvre cette autorisation.

Au 30 juin 2026, Bolloré SE ne détient aucune action propre.

CESSION DE TITRES BOLLORÉ SE

Au cours du premier semestre 2026, les filiales du Groupe qui détenaient des actions Bolloré SE (soit 15 322 838 titres auto-détenus au 31 décembre 2025) les ont toutes cédées à Compagnie de l'Odet pour un prix global de 81,2 millions d'euros. Ces cessions ont été réalisées sur le marché.

Traitement comptable de cette opération :

Conformément à IAS 32, les titres de la société mère détenus par des entités consolidées sont assimilés à des actions propres et sont présentés en diminution des capitaux propres consolidés. En conséquence, la cession de ces titres est comptabilisée comme une transaction portant sur les instruments de capitaux propres du Groupe. L'écart entre le prix de cession et la valeur des titres d'autocontrôle figurant dans les capitaux propres consolidés est comptabilisé directement en capitaux propres, sans impact sur le résultat consolidé de la période. Il en résulte un impact global en réserves de 81,2 millions d'euros, dont 81,4 millions d'euros en part du Groupe.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 2 – Principes comptables généraux des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ; sous réserve des éléments ci-dessous :

- application par le Groupe des normes comptables ou interprétations, présentées au paragraphe 2.1.1 – Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- application des spécificités de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Conformément à la norme IAS 34, ces états financiers n'incluent pas l'ensemble des notes requises dans les comptes annuels mais une sélection de notes explicatives. Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers du Groupe au 31 décembre 2025.

2.1. ÉVOLUTIONS NORMATIVES

2.1.1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2026

L'application des amendements de normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 30 juin 2026.

2.1.2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes ou interprétations publiées par l'IASB, adoptées ou non par l'Union européenne au 30 juin 2026. Il est cependant en cours d'analyse des impacts potentiels relatifs à la mise en œuvre de ces nouvelles normes et notamment pour ce qui concerne la norme IFRS 18 : « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », adoptée par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

2.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée.

2.3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'établissement des états financiers suppose la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, en particulier dans le contexte de l'information présentée dans le chapitre 2 – Rapport de durabilité du document d'enregistrement universel 2025.

La Direction a donc veillé à ce que les hypothèses soutenant les estimations des états financiers consolidés intègrent les effets futurs jugés les plus probables relatifs à ces enjeux.

Le Groupe considère que les conséquences du changement climatique ainsi que les engagements pris par le groupe n'ont pas d'incidence significative sur ses activités à moyen terme et les conséquences du changement climatique ainsi que les engagements pris par le Groupe décrits dans le chapitre 2 – Rapport de durabilité du document d'enregistrement universel 2025 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 30 juin 2026.

NOTE 3. COMPARABILITÉ DES COMPTES.

Les comptes du premier semestre 2026 sont comparables à ceux du premier semestre 2025.

NOTE 4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

4.1.1. Variations de périmètre du premier semestre 2026

Néant.

4.1.2. Variations de périmètre de l'exercice 2025

Néant.

4.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus au 31 décembre 2025, telles que décrites dans la note 4.2 – Engagements donnés et reçus au titre des opérations sur titres des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Il n'y a pas, au 30 juin 2026, de variations significatives au titre des engagements donnés ou reçus sur des opérations sur titres qui ne feraient pas l'objet d'une inscription dans les comptes du 30 juin 2026.

NOTE 5. DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ

5.1. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

5.1.1. Informations par secteur opérationnel

En juin 2026 (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Éliminations intersecteurs	Total consolidé
Ventes de biens	1 440,5	0,0	124,9	3,9	0,0	1 569,3
Prestations de services	14,8	0,0	28,7	13,6	0,0	57,1
Produits des activités annexes	11,6	0,0	2,5	3,7	0,0	17,8
Chiffre d'affaires externe	1 466,9	0,0	156,1	21,2	0,0	1 644,2
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,1	0,0	0,4	9,7	(10,1)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 467,0	0,0	156,4	30,9	(10,1)	1 644,2
EBITA ⁽¹⁾	47,2	180,7	(41,9)	(82,1)	0,0	103,9
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	47,2	159,3	(41,9)	(82,7)	0,0	81,9
Dont dotations nettes aux amortissements et provisions	(7,4)	0,0	(8,5)	(18,6)	0,0	(34,4)
Investissements corporels et incorporels	5,2	0,0	10,1	1,3	0,0	16,6
Dont investissements locatifs	0,7	0,0	0,8	0,0	0,0	1,5

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

En juin 2025 (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Éliminations intersecteurs	Total consolidé
Ventes de biens	1 316,1	0,0	127,6	4,1	0,0	1 447,8
Prestations de services	6,7	0,0	25,9	44,9	0,0	77,5
Produits des activités annexes	13,8	0,0	2,4	5,7	0,0	22,0
Chiffre d'affaires externe	1 336,5	0,0	156,0	54,8	0,0	1 547,4
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,4	0,0	0,4	9,4	(10,2)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 337,0	0,0	156,4	64,2	(10,2)	1 547,4
EBITA ⁽¹⁾	26,6	203,0	(52,3)	(54,7)	0,0	122,6
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	26,6	223,1	(50,3)	(55,4)	0,0	144,1
Dont dotations nettes aux amortissements et provisions	(7,5)	0,0	160,5	(7,6)	0,0	145,4
Investissements corporels et incorporels	6,7	0,0	9,1	4,4	0,0	20,1
Dont investissements locatifs	2,1	0,0	0,1	1,8	0,0	4,0

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

En Décembre 2025 (en millions d'euros)	Bolloré Energy	Communication	Industrie	Autres activités	Éliminations intersecteurs	Total consolidé
Ventes de biens	2 459,8	0,0	246,7	7,9	0,0	2 714,4
Prestations de services	21,5	0,0	58,0	87,3	0,0	166,8
Produits des activités annexes	29,6	0,0	5,2	9,9	0,0	44,7
Chiffre d'affaires externe	2 510,9	0,0	309,9	105,2	0,0	2 925,9
Chiffre d'affaires intersecteurs	0,7	0,0	0,6	19,1	(20,4)	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 511,6	0,0	310,5	124,3	(20,4)	2 925,9
EBITA ⁽¹⁾	52,9	476,0	(90,4)	(152,4)	0,0	286,1
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	52,9	363,5	(88,5)	(153,7)	0,0	174,2
Dont dotations nettes aux amortissements et provisions	(15,3)	0,0	145,6	(44,1)	0,0	86,1
Investissements corporels et incorporels	13,3	0,0	19,5	7,4	0,0	40,1
Dont investissements locatifs	2,4	0,0	1,4	2,1	0,0	5,9

(1) Avant frais de Groupe Bolloré.

5.1.2. Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France et DROM-COM	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	TOTAL
EN JUIN 2026						
Chiffre d'affaires	1 295,8	307,2	0,0	32,2	9,0	1 644,2
Investissements corporels et incorporels	13,3	2,6	0,0	0,6	0,2	16,6
En juin 2025						
Chiffre d'affaires	1 209,7	294,0	0,0	34,0	9,6	1 547,4
Investissements corporels et incorporels	14,8	3,5	0,0	1,7	0,1	20,1
En Décembre 2025						
Chiffre d'affaires	2 274,4	564,2	0,0	68,4	18,9	2 925,9
Investissements corporels et incorporels	30,4	6,7	0,0	2,7	0,4	40,1

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

5.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données Juin 2025 étant ramenées au périmètre et taux de change de juin 2026.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en millions d'euros)	Juin 2026	Juin 2025	Variations de périmètre	Variations de change	Juin 2025 à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	1 644,2	1 547,4	(30,9)	0,7	1 517,2
Résultat opérationnel	81,9	144,1	0,2	0,3	144,5

5.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Chiffre d'affaires	1 644,2	1 547,4	2 925,9
Achats et charges externes :	(1 532,9)	(1 462,0)	(2 746,4)
- Achats et charges externes	(1 525,6)	(1 454,4)	(2 731,7)
- Locations et charges locatives ⁽¹⁾	(7,3)	(7,6)	(14,7)
Frais de personnel	(150,6)	(141,2)	(277,5)
Amortissements et provisions	(34,4)	145,4	86,1
Autres produits opérationnels ⁽²⁾	7,1	15,0	28,5
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	(11,4)	(184,3)	(207,4)
Résultat opérationnel avant prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(78,1)	(79,7)	(190,8)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles ⁽²⁾	160,0	223,8	365,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	81,9	144,1	174,2

(1) Il s'agit des locations exclues du champ d'application d'IFRS 16.

(2) Voir note 6.2 – Titres mis en équivalence.

(*) Détails des autres produits et charges opérationnels :

(en millions d'euros)	Juin 2026			Juin 2025		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(0,2)	0,1	(0,2)	(0,8)	0,9	(1,7)
Pertes et gains de change nets de couverture	0,0	0,7	(0,6)	0,2	3,0	(2,8)
Autres ⁽¹⁾	(4,1)	6,4	(10,5)	(168,6)	11,1	(179,8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(4,3)	7,1	(11,4)	(169,3)	15,0	(184,3)

(1) Principalement, à fin juin 2025, le passage en pertes de la créance Autolib'.

(en millions d'euros)	Décembre 2025		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(0,2)	1,6	(1,8)
Pertes et gains de change nets de couverture	(0,2)	5,6	(5,8)
Autres ⁽¹⁾	(178,5)	21,3	(199,8)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(178,9)	28,5	(207,4)

(1) Principalement, le passage en pertes de la créance Autolib'.

NOTE 6. STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS

6.1. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Coût net du financement	53,4	66,0	119,4
- Charges d'intérêts	(6,9)	(8,0)	(14,7)
- Autres charges	(0,3)	(1,2)	(1,5)
- Revenus des créances financières	39,1	55,5	96,9
- Autres produits	21,6	19,7	38,8
Autres produits financiers ⁽¹⁾	68,2	69,5	108,7
Autres charges financières ⁽¹⁾	(58,1)	(40,5)	(55,0)
RÉSULTAT FINANCIER	63,6	95,1	173,1

(*) Détails des autres produits et charges financiers :

(en millions d'euros)	Juin 2026			Juin 2025		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	42,9	42,9	0,0	52,6	52,6	0,0
Cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	1,0	(0,9)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	(29,8)	20,7	(50,6)	(18,7)	2,8	(21,4)
Variations des provisions financières	(2,7)	0,6	(3,3)	2,3	3,6	(1,3)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(0,6)	0,0	(0,6)	(0,7)	0,0	(0,7)
Autres	0,4	4,0	(3,7)	(6,5)	9,6	(16,1)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	10,1	68,2	(58,1)	29,0	69,5	(40,5)

(1) Comprend notamment les dividendes reçus du Groupe Socfin pour 14,2 millions d'euros en juin 2026 (25,5 millions d'euros en juin 2025), de Rubis pour 12,8 millions d'euros en juin 2026 (12,6 millions d'euros en juin 2025) et de la Compagnie de l'Odéot pour 11,3 millions d'euros en juin 2026 (10,3 millions d'euros en juin 2025).

(2) Comprend, en juin 2026, la perte de dilution encourue sur UMG (titres mis en équivalence) pour -22,1 millions d'euros (-21,1 millions d'euros en juin 2025).

(en millions d'euros)	Décembre 2025		
	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	74,5	74,5	0,0
Cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	(0,0)	2,2	(2,2)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	(17,6)	10,3	(27,9)
Variations des provisions financières	2,9	4,7	(1,8)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(1,4)	0,0	(1,4)
Autres	(4,7)	17,1	(21,7)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	53,7	108,7	(55,0)

(1) Comprenait, en décembre 2025, les dividendes reçus du Groupe Socfin pour 47,3 millions d'euros, de la Compagnie de l'Odet pour 10,3 millions d'euros et de Rubis pour 12,6 millions d'euros.

(2) Comprenait, en décembre 2025, la perte de dilution encourue sur UMG (titres mis en équivalence) pour -21,4 millions d'euros.

6.2. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2025	10 590,0
Variation du périmètre de consolidation et acquisitions/cessions ⁽¹⁾	(49,4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	160,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(0,7)
Autres mouvements ⁽²⁾	(194,6)
AU 30 JUIN 2026	10 505,2

(1) Comprend les impacts des déconsolidations ou dilutions constatées sur l'exercice, portant sur Vivendi pour -27,7 millions d'euros et de UMG pour -22,0 millions d'euros.

(2) Dont -155,4 millions d'euros de dividendes versés et -35,3 millions d'euros de variation des autres éléments du résultat global.

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2026, les principales sociétés comptabilisées par le Groupe comme des sociétés mises en équivalence sont :

- Universal Music Group (UMG) : Leader mondial de la musique enregistrée, l'édition musicale et le merchandising. Le siège social de l'entité consolidante Universal Music Group N.V. est situé à Amsterdam (Pays-Bas) et les titres sont cotés à l'Euronext Amsterdam sous le mnémonique UMG AS ;
- Canal+ : Groupe de média et de divertissement mondial, faisant partie des 50 marques françaises les plus valorisées dans le monde, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle. Le siège social de l'entité consolidante Canal+ SA est situé à Issy-Les-Moulineaux (France) et les titres sont cotés de façon principale sur le marché principal (Main Market) du London Stock Exchange (LSE) sous le mnémonique CAN et de façon secondaire sur le Johannesburg Stock Exchange (JSE) en Afrique du Sud sous le mnémonique CNP ;
- Havas : Un des plus grands groupes de communication au monde, au service des marques, des entreprises, et de la société dans son ensemble. Le siège social de l'entité consolidante Havas N.V. est situé à Amsterdam (Pays-Bas) et les titres sont cotés à l'Euronext Amsterdam sous le mnémonique HAVAS NA ;
- Louis Hachette Group : Groupe qui réunit Lagardère et Prisma Media. Il constitue un acteur diversifié et leader dans les domaines de l'Édition, du Travel Retail et des Médias. Le siège social de l'entité consolidante Louis Hachette Group SA est situé à Paris (France) et les titres sont cotés à l'Euronext Growth Paris sous le mnémonique ALHG ;
- Vivendi : Groupe leader dans les contenus, les médias et le divertissement, présent dans le secteur du jeu vidéo avec Gameloft et animateur d'un portefeuille d'actifs de participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan. Le siège social de l'entité consolidante Vivendi SE est situé à Paris (France) et les titres sont cotés à l'Euronext Paris sous le mnémonique VIV.

Au 30 juin 2026	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence 30 juin 2026	Valeur de mise en équivalence 31 décembre 2025
(en millions d'euros)				
Entités sous influence notable				
UMG ⁽¹⁾	87,2		7 938,6	8 015,5
Canal+ ⁽²⁾	5,2		811,5	804,9
Havas ⁽³⁾	22,0		544,9	531,5
Louis Hachette Group ⁽⁴⁾	0,9		305,5	317,0
Vivendi ⁽⁵⁾	43,9		833,9	850,6
Autres	0,7	(0,4)	66,7	65,9
Sous total entités sous influence notable	160,0	(0,4)	10 501,1	10 585,5
Partenariats		(0,3)	4,1	4,5
TOTAL	160,0	(0,7)	10 505,2	10 590,0

(1) Universal Music Group

Au 30 juin 2026, le Groupe détient directement 338,1 millions d'actions Universal Music Group (UMG), représentant 18,79 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets d'UMG. Au 30 juin 2026, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 23,48 euros par action et le cours de Bourse des actions d'UMG était de 18,33 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 6 196,6 millions d'euros).

Le Groupe a réévalué la valeur recouvrable de sa participation dans UMG et, sur la base de la valeur d'utilité estimée par un expert, à partir des flux de trésorerie futurs, a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au 30 juin 2026. Les principales hypothèses reposent sur les prévisions des analystes sur la période 2026 - 2028. L'horizon explicite a été extrapolé jusqu'en 2032 pour déterminer la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 7,65 % et le taux de croissance à long terme est de 2,25 %. Le taux d'actualisation qui égaliserait la valeur d'utilité et la valeur comptable de la participation du Groupe dans UMG est de 7,74 %. Le taux de croissance à long terme qui égaliserait la valeur d'utilité et la valeur comptable de la participation du Groupe dans UMG est de 2,13 %.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait directement 338,1 millions d'actions Universal Music Group (UMG), représentant 18,43 % du capital (hors actions d'autocontrôle) et des droits de vote nets de UMG. Au 31 décembre 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé était de 23,71 euros par action et le cours de Bourse des actions d'UMG était de 22,23 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 7 515,0 millions d'euros).

(2) Canal+

Au 30 juin 2026, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Canal+, représentant 30,79 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets de Canal+. Au 30 juin 2026, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 2,69 euros par action et le cours de Bourse des actions Canal+ était de 2,84 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 856,1 millions d'euros).

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de dépréciation n'est apparu au 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait directement 301,9 millions d'actions Canal+, représentant 30,79 % du capital (hors actions d'autocontrôle) et des droits de vote nets de Canal+. Au 31 décembre 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé était de 2,67 euros par action et le cours de Bourse des actions Canal+ était de 3,06 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 922,3 millions d'euros).

(3) Havas

Au 30 juin 2026, le Groupe détient directement 30,2 millions d'actions Havas, représentant 30,93 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets de Havas. Au 30 juin 2026, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 18,05 euros par action et le cours de Bourse des actions Havas était de 17,05 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 514,7 millions d'euros).

Le Groupe a réévalué la valeur recouvrable de sa participation dans Havas et, sur la base de la valeur d'utilité estimée par un expert, à partir des flux de trésorerie futurs, a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait directement 30,2 millions d'actions Havas, représentant 30,79 % du capital (hors actions d'autocontrôle) et des droits de vote nets de Havas. Au 31 décembre 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé était de 17,61 euros par action et le cours de Bourse des actions Havas était de 17 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 513,2 millions d'euros).

(4) Louis Hachette Group

Au 30 juin 2026, le Groupe détient directement 301,9 millions d'actions Louis Hachette Group, représentant 30,44 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et des droits de vote nets de Louis Hachette Group. Au 30 juin 2026, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé est de 1,01 euro par action et le cours de Bourse des actions Louis Hachette Group était de 1,75 euro par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 527,4 millions d'euros).

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de dépréciation n'est apparu au 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait directement 301,9 millions d'actions Louis Hachette Group, représentant 30,44 % du capital et des droits de vote nets de Louis Hachette Group. Au 31 décembre 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé était de 1,05 euro par action et le cours de Bourse des actions Louis Hachette Group était de 1,56 euro par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 471,8 millions d'euros).

(5) Vivendi

Au 30 juin 2026, le Groupe détient directement 292,3 millions d'actions Vivendi, représentant 29,34 % du capital (hors actions d'auto-contrôle) et 29,30 % des droits de vote nets de Vivendi. Au 30 juin 2026, le cours de Bourse des actions Vivendi était de 2,16 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 631,3 millions d'euros) et la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé avant mise à jour de la dépréciation antérieurement constatée était de 2,73 euros par action, soit 798,4 millions d'euros.

Le Groupe a réestimé la valeur recouvrable de sa participation dans Vivendi et a conclu, sur la base de la valeur d'utilité, déterminée selon la même méthode que celle appliquée au 31 décembre 2025, déterminée par un expert, à la nécessité de reprendre une partie de la dépréciation, pour 35,6 millions d'euros, permettant de porter les titres Vivendi mis en équivalence à une valeur recouvrable de 2,85 euros par action au 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait directement 301,9 millions d'actions Vivendi, représentant 30,34 % du capital (hors actions d'autocontrôle) et 30,27 % des droits de vote nets de Vivendi. Au 31 décembre 2025, la valeur des titres mis en équivalence au bilan consolidé était de 2,82 euros par action et le cours de Bourse des actions Vivendi était de 2,37 euros par action (soit une valeur boursière des titres mis en équivalence de 714,2 millions d'euros).

Informations financières à 100 % de Universal Music Group, Canal+, Havas, Louis Hachette Group et Vivendi utilisées pour la préparation des états financiers du Groupe

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Universal Music Group, Canal+, Havas, Louis Hachette Group et Vivendi sont les suivants :

(en millions d'euros)	UMG	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Bilan	30 juin 2026	30 juin 2026	30 juin 2026	30 juin 2026	30 juin 2026
<i>Date de publication</i>	<i>30 juillet 2026</i>	<i>28 juillet 2026</i>	<i>23 juillet 2026</i>	<i>28 juillet 2026</i>	<i>3 septembre 2026</i>
Actifs non courants	13 027	8 704	3 301	9 105	6 596
Actifs courants	5 351	3 495	3 539	3 103	317
Total actif	18 378	12 199	6 840	12 208	6 913
Capitaux propres	3 648	3 784	1 861	2 763	4 621
Passifs non courants	5 911	4 788	582	5 463	1 642
Passifs courants	8 819	3 628	4 397	3 982	650
Total passif	18 378	12 199	6 840	12 208	6 913

(en millions d'euros)	UMG	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Compte de résultat	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2026	Semestre clos le 30 juin 2026
<i>Date de publication</i>	<i>30 juillet 2026</i>	<i>28 juillet 2026</i>	<i>23 juillet 2026</i>	<i>28 juillet 2026</i>	<i>3 septembre 2026</i>
Chiffre d'affaires	6 194	4 287	1 416	4 545	140
Résultat opérationnel	901	365	137	162	(10)
Résultat net, part du Groupe	222	29	84	(8)	28
- dont activités poursuivies	222	87	84	(8)	28
- dont activités cédées ou en cours de cession	-	(59)	-	-	
Quote-part du Groupe dans le résultat net	87	5	22	1	44
Autres éléments du résultat global	(50)	17	13	5	(21)
Dividendes versés au Groupe	(95)	(7)	(24)	(18)	(12)

(en millions d'euros)	UMG	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Bilan	31 décembre 2025	31 décembre 2025	31 décembre 2025	31 décembre 2025	31 décembre 2025
<i>Date de publication</i>	<i>26 mars 2026</i>	<i>11 mars 2026</i>	<i>17 février 2026</i>	<i>19 février 2026</i>	<i>12 mars 2026</i>
Actifs non courants	12 881	8 581	3 145	9 158	6 644
Actifs courants	4 575	3 713	3 417	3 286	306
Total actif	17 456	12 294	6 562	12 444	6 950
Capitaux propres	4 568	3 650	1 841	2 800	4 704
Passifs non courants	5 682	4 079	641	5 490	310
Passifs courants	7 206	4 565	4 080	4 154	1 936
Total passif	17 456	12 294	6 562	12 444	6 950

(en millions d'euros)	UMG	Canal+	Havas	Louis Hachette Group	Vivendi
Compte de résultat	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2025
<i>Date de publication</i>	<i>26 mars 2026</i>	<i>11 mars 2026</i>	<i>17 février 2026</i>	<i>19 février 2026</i>	<i>12 mars 2026</i>
Chiffre d'affaires	12 507	6 949	2 913	9 619	307
Résultat opérationnel	1 998	236	334	429	18
Résultat net, part du Groupe	1 533	(47)	189	22	20
- dont activités poursuivies	1 533	(22)	189	22	20
- dont activités cédées ou en cours de cession	-	(25)	-	-	

6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 30 juin 2026 (en millions d'euros)					
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette ⁽¹⁾	Dont non courant	Dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			8 340,9	8 340,9	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			151,5	0,0	151,5
Actifs financiers au coût amorti	166,6	(2,9)	163,7	142,8	21,0
TOTAL			8 656,1	8 483,7	172,5

(1) Les actifs financiers en valeur nette comprennent notamment des titres de participations cotés et non cotés pour 8 336,6 millions d'euros, des dérivés actifs pour 0,6 million d'euros, des actifs de gestion de trésorerie pour 151,5 millions d'euros et des actifs financiers au coût amorti pour 163,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette ⁽¹⁾	Dont non courant	Dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			7 735,9	7 735,9	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			553,7	0,0	553,7
Actifs financiers au coût amorti	126,8	(2,9)	123,9	98,5	25,4
TOTAL			8 413,4	7 834,4	579,0

(1) Les actifs financiers en valeur nette comprenaient notamment des titres de participations cotés et non cotés pour 7 731,5 millions d'euros, des dérivés actifs pour 0,6 million d'euros, des actifs de gestion de trésorerie pour 553,7 millions d'euros et des actifs financiers au coût amorti pour 123,9 millions d'euros.

(*) Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025 Valeur nette	Acquisitions	Cessions ⁽¹⁾	Variation de juste valeur ⁽²⁾	Autres mouvements	Au 30/06/2026 Valeur nette
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 735,9	0,0	(0,0)	606,1	(1,0)	8 340,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	553,7	0,0	(402,2)	0,0	0,0	151,5
Actifs financiers au coût amorti	123,9	46,4	(7,5)	0,0	0,9	163,7
TOTAL	8 413,4	46,4	(409,6)	606,1	(0,1)	8 656,1

(1) La variation des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend notamment des dépôts à terme pour -402,2 millions d'euros chez Bolloré SE.

(2) La variation de juste valeur des actifs financiers par capitaux propres comprend notamment : 340 millions d'euros relatifs aux titres des holdings de contrôle du Groupe, 273 millions d'euros relatifs à la Compagnie de l'Odet, -8,4 millions d'euros relatifs aux titres Rubis et 4,5 millions d'euros relatifs aux titres Socfinasia et Socfinaf.

Portefeuille de participations cotées et non cotées

Détail des principales participations

(en millions d'euros) Sociétés	Au 30/06/2026		Au 31/12/2025	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Compagnie de l'Odet ⁽¹⁾	35,83	3 431,1	35,83	3 158,1
Rubis	6,00	190,3	6,01	198,8
Socfinasia	22,25	110,8	22,25	109,0
Socfinaf	8,60	39,9	8,60	37,1
Autres participations cotées		5,0		7,9
Sous-total participations cotées		3 777,1		3 510,9
Sofibol	48,95	2 450,8	48,95	2 260,4
Financière V	49,69	1 275,2	49,69	1 175,9
Omnium Bolloré	49,84	644,4	49,84	594,1
Autres participations non cotées		189,1		190,2
Sous-total participations non cotées		4 559,5		4 220,6
TOTAL		8 336,6		7 731,5

(1) Au 30 juin 2026, les capitaux propres consolidés de Compagnie de l'Odet s'élèvent à 20 017,2 millions d'euros et le résultat net consolidé à 95,8 millions d'euros.

Les participations cotées sont évaluées au cours de Bourse (voir note 7.1 – Informations sur les risques). Les participations non cotées comprennent principalement les participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Sofibol et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

- **Sofibol, Financière V, Omnium Bolloré**

Le Groupe Bolloré détient directement et indirectement des participations dans Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

- Sofibol, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 51,05 % par Financière V, à 35,93 % par Bolloré SE et à hauteur de 13,01 % par Compagnie Saint-Gabriel, elle-même filiale à 99,99 % de Bolloré SE.
- Financière V, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 23,26 % par Compagnie du Cambodge, à 12,18 % par Financière Moncey, à 9,20 % par Bolloré SE, et à 5,05 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- Omnium Bolloré, contrôlée par Bolloré Participations SE (Famille Bolloré), est détenue à 50,04 % par Bolloré Participations SE, à 32,74 % par Financière du Champ de Mars SA (contrôlée par Bolloré SE), à 17,10 % par Financière Moncey et à hauteur de 0,11 % par Vincent Bolloré.

Malgré sa participation dans les sociétés Compagnie de l'Odé (35,83 %), Sofibol (48,95 %), Financière V (49,69 %) et Omnium Bolloré (49,84 %), le Groupe Bolloré ne détient pas d'influence notable sur ces participations car les actions détenues sont privées de droit de vote en raison du contrôle exercé directement et indirectement par ces sociétés sur le Groupe Bolloré.

La valorisation de ces participations est basée sur le cours de Bourse des titres Compagnie de l'Odé et intègre une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dit du Protective Put (modèle de Chaffe). Cette évaluation a conduit à reconnaître une décote de 7,64 % au 30 juin 2026.

L'ensemble des participations cotées est classé en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13. Les participations non cotées évaluées à la juste valeur sont classées en niveau 2 ou 3.

6.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026			Au 31/12/2025		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	460,4	0,0	460,4	1 726,6	0,0	1 726,6
Équivalents de trésorerie	949,3	0,0	949,3	3 480,6	0,0	3 480,6
Conventions de trésorerie – actif ⁽¹⁾	0,3	0,0	0,3	19,0	0,0	19,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 410,0	0,0	1 410,0	5 226,2	0,0	5 226,2
Conventions de trésorerie – passif ⁽¹⁾	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	(18,1)	0,0	(18,1)	(24,5)	0,0	(24,5)
TRÉSORERIE NETTE	1 391,9	0,0	1 391,9	5 201,7	0,0	5 201,7

(1) Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 à l'exception des dépôts à terme de moins de trois mois qui sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2025).

6.5. ENDETTEMENT FINANCIER

6.5.1. Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2025	Dont courant	Dont non courant
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	90,3	39,6	50,6	125,3	59,4	65,9
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽²⁾	24,5	18,1	6,4	35,8	24,6	11,3
Dérivés passifs ⁽³⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	114,7	57,7	57,0	161,2	84,0	77,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽⁴⁾	(1 410,0)	(1 410,0)	0,0	(5 226,2)	(5 226,2)	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie ⁽⁵⁾	(151,5)	(151,5)	0,0	(553,7)	(553,7)	0,0
Dérivés actifs ⁽³⁾	(0,6)	0,0	(0,6)	(0,6)	0,0	(0,6)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 447,3)	(1 503,8)	56,4	(5 619,3)	(5 695,9)	76,6

(1) Voir ci-après « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

(2) Voir ci-après « Autres emprunts et dettes assimilées ».

(3) Voir ci-après paragraphe « Dérivés actifs et passifs de l'endettement net ».

(4) Voir 6.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.

(5) Selon la définition du Groupe, les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que, concernant les OPCVM monétaires, aux attendus de la décision exprimée par l'ANC et l'AMF en novembre 2018. Au 30 juin 2026, ils correspondent pour 151,5 millions d'euros à des dépôts à terme de Bolloré SE contre 553,7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	90,3	125,3

(1) Dont 21,9 millions d'euros au 30 juin 2026 et 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 au titre d'une ligne de crédit revolving de 1 000 millions d'euros à échéance 2030.

Dont 16,2 millions d'euros au 30 juin 2026 et 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Dont 0 million d'euros de tirage de titres négociables à court terme chez Bolloré SE au 30 juin 2026 (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2025) dans le cadre d'un programme de 900 millions d'euros au maximum.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	24,5	35,8

(1) Dont des concours bancaires courants pour un montant de 18,1 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

• Dérivés actifs et passifs de l'endettement net

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dérivés actifs non courants	0,6	0,6
Dérivés actifs courants	0,0	0,0
TOTAL DÉRIVÉS ACTIFS	0,6	0,6
Dérivés passifs non courants	0,0	0,0
Dérivés passifs courants	0,0	0,0
TOTAL DÉRIVÉS PASSIFS	0,0	0,0

Tous les dérivés sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2025).

6.5.2. Variation de l'endettement brut

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025	Souscription d'emprunts	Remboursements d'emprunts	Autres variations cash ⁽¹⁾	Variations "non cash"		Au 30/06/2026
					Variation de périmètre	Autres mouvements	
Emprunts auprès des établissements de crédit	125,3	0,7	(35,4)	0,2	0,0	(0,5)	90,3
Autres emprunts et dettes assimilées	35,8	(0,0)	(4,8)	(6,5)	0,0	(0,1)	24,5
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	161,2	0,7	(40,2)	(6,3)	0,0	(0,6)	114,7

(1) Comprend essentiellement la variation des concours bancaires courants compris dans la trésorerie nette (voir note 6.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette).

NOTE 7. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ

7.1. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

La présente note est une actualisation des informations fournies dans la note 8.1 – Informations sur les risques de l'annexe aux états financiers consolidés dans le document d'enregistrement universel 2025.

Principaux risques de marché concernant le Groupe

- **Risque sur les actions cotées**

Le Groupe Bolloré, qui détient un portefeuille de titres évalué à 8 336,6 millions d'euros au 30 juin 2026, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers (voir note 6.3 – Autres actifs financiers).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 30 juin 2026, les réévaluations des titres de participations du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 7 358,8 millions d'euros avant impôt.

Au 30 juin 2026, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 81,4 millions d'euros sur la valorisation des titres de participations qui impacterait les autres éléments du résultat global avant impôts, dont 43,6 millions d'euros au titre des réévaluations des participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol.

Ces titres non cotés, dont la valeur dépend de la valorisation des titres Compagnie de l'Odé, sont donc également impactés par les variations des cours de Bourse (voir note 6.3 – Autres actifs financiers). Au 30 juin 2026, la valeur réévaluée de ces titres s'élève à 4 370,4 millions d'euros pour une valeur brute de 183,9 millions d'euros. Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette et au besoin de financement futur lié au développement de ses différentes activités. Pour faire face au risque de liquidité, la stratégie du Groupe consiste à maintenir un niveau de lignes de crédit non tirées lui permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie, en complément de ses placements et de sa trésorerie disponible. Au 30 juin 2026, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élève à 2 129 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe s'efforce de diversifier ses sources de financement en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire et aux financements de gré à gré (Neu CP).

Concernant les principales lignes de financement bancaire syndiqué du Groupe au 30 juin 2026, Bolloré SE dispose de deux lignes de crédit revolving syndiqué. L'une de 1 000 millions d'euros (contre 1 000 millions précédemment) dont 21,9 millions ont été tirés au 30 juin 2026 (tirages effectués en dollars US), à échéance 2030. Et l'autre de 400 millions d'euros, non tirée au 30 juin 2026, à échéance 2029. Ces lignes sont soumises à un covenant de gearing (endettement net sur fonds propres) plafonné à 1,75.

Le Groupe estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, ses excédents de trésorerie nets des sommes utilisées pour réduire sa dette, ainsi que les fonds disponibles via les placements de trésorerie et les lignes de crédit bancaire non utilisées seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, le paiement des impôts, la distribution de dividendes, les rachats éventuels d'actions dans le cadre des autorisations ordinaires existantes, ainsi que ses projets d'investissements au cours des douze prochains mois.

Certaines autres lignes du Groupe peuvent avoir des clauses de remboursement anticipé liées au respect de ratios financiers, mettant généralement en jeu des ratios de *gearing* (endettement net sur fonds propres). L'ensemble de ces covenants bancaires et ratios financiers est respecté au 30 juin 2026 comme ils l'étaient au 31 décembre 2025.

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 30 juin 2026 inclut 16,2 millions d'euros de mobilisations de créances.

L'ensemble des lignes bancaires confirmées, tirées et non tirées s'amortit comme suit :

Année 2026	8 %
Année 2027	6 %
Année 2028	3 %
Année 2029	30 %
Année 2030	53 %
Au-delà de 2030	0 %

- **Risque de taux**

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro sur sa trésorerie disponible, ses placements de trésorerie à court terme et sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges des établissements de crédit. Pour faire face au risque sur l'endettement brut, la direction générale peut décider de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe (voir note 6.5.1 – Endettement financier net).

Au 30 juin 2026, après couverture, la part de l'endettement financier brut à taux fixe s'élève à 31 % de l'endettement total.

Si les taux variaient uniformément à la hausse de + 1 %, le coût de la dette brute augmenterait de 0,8 million d'euros après couverture sur la dette brute portant intérêt.

Si les taux variaient uniformément à la hausse de + 1 %, le coût net du financement s'améliorerait de 14,7 millions d'euros après couverture sur la dette nette portant intérêt.

- **Risque des placements et risque de contrepartie**

Les excédents de trésorerie sont placés de façon prudente dans des produits liquides à faible risque auprès de contreparties bénéficiant d'une notation de crédit élevée.

Par ailleurs, le Groupe répartit les placements dans un certain nombre de banques qu'il a sélectionnées et limite le montant du placement par support.

- **Risque de change**

Pour le Groupe, la répartition du chiffre d'affaires par zone monétaire (89 % en euros, 8 % en franc suisse, 2 % en dollars américains et moins de 1 % pour toutes les autres devises) et le fait que beaucoup de dépenses d'exploitation soient en devises locales limitent de fait son exposition au risque de change opérationnel.

Le Groupe réduit encore son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro, auprès de grandes banques internationales. La gestion du risque de change est en grande partie centralisée chez Bolloré SE pour les filiales qui lui sont rattachées directement. Chaque filiale déclare chaque fin de mois ses positions en devises à couvrir à la direction de la trésorerie qui pourra réaliser une opération de couverture de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes, d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement. Bolloré Energy, pour sa part, couvre quotidiennement ses positions directement sur le marché.

NOTE 8. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

8.1. CAPITAUX PROPRES

8.1.1. Évolution du capital

Au 30 juin 2026, le capital social de Bolloré SE s'élève à 449 552 608,32 euros, divisé en 2 809 703 802 actions ordinaires d'un nominal de 0,16 euro chacune et entièrement libérées. Au cours du premier semestre, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 799 265 731 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 2 800 358 891 actions.

Le 18 mars 2026, le capital de la société mère a été augmenté de 631 000 actions ordinaires. En effet, dans le cadre d'une délégation octroyée par l'Assemblée générale du 25 mai 2022, le Conseil d'administration du 14 mars 2023 avait octroyé des actions gratuites à certains bénéficiaires. La durée d'acquisition des droits avait été fixée à 36 mois. Ainsi, au 18 mars 2026, les actions restantes ont été acquises par les bénéficiaires, sans obligation de conservation. Une augmentation de capital portant sur 631 000 actions au nominal de 0,16 euro par action a eu lieu (voir note 10.1 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Bolloré SE sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 6.5 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

8.1.2. Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes distribués par la société mère sur le semestre, au titre de l'exercice 2025, est de 4 383,1 millions d'euros, soit 1,56 euro par action, dont 0,06 euro au titre du dividende ordinaire et 1,50 euro au titre du dividende exceptionnel.

(Voir note 1 – Faits marquants). Cette distribution a été mise en paiement le 25 juin 2026. Le dividende ordinaire total au titre de l'exercice 2025 s'élève à 0,08 euro par action, compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,02 euro versé au cours de l'exercice 2025.

8.1.3. Titres d'autocontrôle et d'autodétention

Au 30 juin 2026, les filiales de Bolloré SE ne détiennent plus aucune action d'autocontrôle (voir note 1 – Faits marquants). Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues s'élevait à 15 322 838 actions.

8.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en millions d'euros)	juin 2026	juin 2025	Décembre 2025
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	132,2	240,3	348,1
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	131,5	239,1	345,9
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	132,2	226,7	329,6
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	131,5	225,6	327,4

(Nombre de titres émis au)	30 juin 2026	30 juin 2025	31 décembre 2025
Nombre de titres émis	2 809 703 802	2 812 303 983	2 809 072 802
Nombre de titres d'autocontrôle et d'autodétention	0	(18 554 019)	(15 322 838)
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle et autodétention)	2 809 703 802	2 793 749 964	2 793 749 964
Actions gratuites et de performance ⁽¹⁾	2 329 450	2 063 950	2 063 950
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle et autodétention)	2 812 033 252	2 795 813 914	2 795 813 914
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle et autodétention) – de base	2 799 265 731	2 811 021 451	2 802 364 491
Nombre moyen pondéré de titres potentiels dilutifs ^{(1) (2)}	1 093 161	3 943 048	2 639 605
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle et autodétention) – après dilution	2 800 358 891	2 814 964 499	2 805 004 096

(1) Voir note 10.1 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

(2) Les titres potentiels résultent de l'exercice d'actions gratuites et de performance. Ceux dont le prix d'exercice majoré de la juste valeur des services à rendre par les bénéficiaires jusqu'à obtention des droits serait supérieur à la moyenne du cours de Bourse de la période, ne sont pas retenus dans le calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet non dilutif.

NOTE 9. PROVISIONS ET LITIGES

9.1. PROVISIONS

(en millions d'euros)	Au 30/06/2026	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2025	Dont courant	Dont non courant
Engagements envers le personnel	27,0	0,0	27,0	25,6	0,0	25,6
PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	27,0	0,0	27,0	25,6	0,0	25,6
Provisions pour litiges	24,1	1,0	23,2	24,0	0,8	23,2
Provisions pour risques filiales	2,0	0,0	2,0	2,1	0,0	2,1
Autres provisions pour risques	173,4	12,3	161,0	190,7	15,6	175,1
Obligations contractuelles	1,0	0,0	1,0	0,6	0,0	0,6
Restructurations	2,5	0,4	2,1	2,6	0,5	2,1
Provisions environnementales	17,9	1,9	16,0	4,9	0,0	4,9
Autres provisions pour charges	33,1	15,7	17,4	23,0	16,3	6,7
AUTRES PROVISIONS	254,0	31,3	222,7	247,9	33,2	214,7
TOTAL PROVISIONS	281,0	31,3	249,7	273,5	33,2	240,3

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2025	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Au 30/06/2026
			avec utilisation	sans utilisation		
Engagements envers le personnel ⁽¹⁾	25,6	2,2	(0,7)	0,0	(0,1)	27,0
PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	25,6	2,2	(0,7)	0,0	(0,1)	27,0
Provisions pour litiges	24,0	0,5	(0,2)	(0,2)	0,0	24,1
Provisions pour risques filiales	2,1	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	2,0
Autres provisions pour risques	190,7	0,4	(3,1)	(0,6)	(14,1)	173,4
Obligations contractuelles	0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	1,0
Restructurations	2,6	0,0	(0,1)	(0,0)	0,0	2,5
Provisions environnementales	4,9	0,0	(1,2)	(0,0)	14,2	17,9
Autres provisions pour charges	23,0	15,1	(4,3)	(0,7)	(0,2)	33,1
AUTRES PROVISIONS	247,9	16,4	(8,8)	(1,4)	(0,1)	254,0
TOTAL PROVISIONS	273,5	18,7	(9,6)	(1,4)	(0,2)	281,0

(1) Les engagements envers le personnel ont été mis à jour au 30 juin 2026 par extrapolation des calculs au 31 décembre 2025. Les données démographiques au 31 décembre 2025 ont été mises à jour des départs à la retraite prévus au cours du premier semestre 2026. Les cours de change et le taux d'actualisation ont été mis à jour ; les autres hypothèses ont été conservées.

9.2. LITIGES EN COURS

Dans le cours normal de leurs activités, Bolloré SE et ses filiales sont parties à un certain nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales.

Les charges pouvant résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont probables et quantifiables. Les montants provisionnés ont fait l'objet d'une appréciation du risque au cas par cas.

La description des litiges dans lesquels le Groupe ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le document d'enregistrement universel 2025 : note 10.2 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 16 septembre 2026, date de la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2026.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Recours en annulation formé par CIAM Fund

Par une déclaration de recours en annulation en date du 22 novembre 2024, complétée par un exposé des moyens du 5 décembre 2024, la société de droit luxembourgeois CIAM Fund a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de la décision de l'AMF n° 224C2288 publiée le 13 novembre 2024 ayant constaté que la scission de Vivendi SE n'entraîne pas dans les prévisions de l'article 236-6 RG/AMF relatif à l'offre publique de retrait, dès lors que Bolloré SE ne satisfaisait pas vis-à-vis de Vivendi SE les critères du contrôle défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le 22 avril 2025, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision susvisée de l'AMF en ce qu'elle a retenu une absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE. Statuant à nouveau, la Cour d'appel a décidé que Monsieur Vincent Bolloré contrôle Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce et qu'il appartient dès lors à l'AMF d'examiner les autres conditions posées par l'article 236-6 RG/AMF dans le cadre de la scission déjà opérée par Vivendi SE, puis d'apprécier les conséquences de cette scission au regard des intérêts des actionnaires minoritaires et de décider s'il y a lieu ou s'il y avait lieu à mise en œuvre d'une offre publique de retrait sur les titres de Vivendi SE.

Le 28 avril 2025, Bolloré SE a formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt devant la Cour de cassation.

Le 28 novembre 2025, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 22 avril 2025 en ce qu'il avait retenu que Monsieur Vincent Bolloré contrôle la société Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce au motif que la Cour d'appel avait violé ce texte. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris autrement composée dont l'audience de plaidoiries a été fixée au 22 mai 2026.

Aux termes d'un arrêt rendu le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris, réunie en formation solennelle, a rejeté l'intégralité des demandes de CIAM Fund. La Cour a ainsi jugé qu'il ne peut être considéré que Monsieur Vincent Bolloré ou Bolloré SE contrôlèrent la société Vivendi SE au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'existence d'un contrôle par concert, au sens du III du même article, n'étant pas davantage caractérisée. CIAM Fund a été condamné à verser un total de 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, dont 200 000 euros au profit de Bolloré SE.

Un pourvoi en cassation a été déposé par CIAM Fund le 27 juillet 2026.

Recours en annulation formé par Bolloré SE

Le 18 juillet 2025 l'AMF a publié une décision n° 225C1231 aux termes de laquelle, se livrant à l'examen demandé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, elle a estimé que la scission de Vivendi SE satisfaisait les conditions fixées par l'article 236-6 du Règlement général de l'AMF. L'AMF a en outre estimé que Bolloré SE était en situation d'offre publique obligatoire vis-à-vis de Vivendi SE sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une dérogation à cette obligation, en raison de l'assimilation à sa propre participation des actions auto-détenues par Vivendi SE, qui devrait selon elle découler de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025. L'AMF a conclu que Bolloré SE était tenue au dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de Vivendi SE telle qu'elle existe à ce jour, dans un délai fixé à six mois et à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme. L'AMF a précisé qu'elle n'avait pas compétence pour imposer une offre publique de retrait sur les sociétés Canal+, Havas NV et Louis Hachette Group. L'AMF a ajouté que le dépôt de ce projet permettra également de satisfaire à l'obligation d'offre publique, et qu'elle veillera à ce que la clôture de cette offre de retrait n'intervienne qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt.

Par une déclaration de recours en annulation en date du 28 juillet 2025, complétée par un exposé des moyens du 6 août 2025, Bolloré SE a sollicité auprès de la Cour d'appel de Paris l'annulation de cette décision. Vivendi SE a également formé un recours en annulation à son encontre, par déclaration en date du 28 juillet 2025. CIAM Fund a formé une intervention volontaire au soutien de la décision de l'AMF pour en solliciter l'entière confirmation, le 28 juillet 2025.

Aux termes d'une décision n°225C2064 en date du 4 décembre 2025, l'AMF a constaté la caducité de sa décision du 18 juillet 2025 en raison des arrêts rendus par la Cour de cassation le 28 novembre 2025 (tel que visés ci-dessus dans les développements relatifs au Recours en annulation formé par CIAM Fund).

En conséquence, les parties à ce litige ont demandé à la Cour d'appel de Paris de constater l'extinction de l'instance introduite par le recours formé le 28 juillet 2025.

Par un arrêt en date du 9 avril 2026, la Cour d'appel a constaté que, par l'effet de la cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, la décision de l'AMF du 18 juillet 2025 est annulée en application des dispositions de l'article 625 du Code de procédure civile.

Intervention volontaire de Bolloré SE dans le cadre de l'assignation au fond de Vivendi SE par CIAM Fund devant le Tribunal des activités économiques de Paris

Bolloré SE est intervenue volontairement dans le cadre de l'assignation faite à Vivendi SE, le 3 décembre 2024, par laquelle CIAM Fund demande au Tribunal des activités économiques (TAE) de Paris de juger que la scission de Vivendi SE serait illicite car constitutive d'une fraude à la réglementation boursière française et européenne sur les offres publiques d'acquisition obligatoires, ainsi qu'aux droits des actionnaires minoritaires de Vivendi SE. Initialement engagée à bref délai, la procédure suit désormais un calendrier procédural ordinaire à la suite de l'abandon par CIAM Fund du bénéfice de cette procédure accélérée. Bolloré SE intervient volontairement au soutien de la défense opposée par Vivendi SE à cette action dépourvue de fondement.

Le 18 septembre 2025, CIAM Fund a soulevé un incident appelant à l'intervention de l'AMF dans cette procédure. Aux termes d'un jugement en date du 6 février 2026, le TAE de Paris a débouté CIAM Fund de ses demandes dans le cadre de cet incident et l'a

condamnée à verser 10 000 euros respectivement à Vivendi SE et à Bolloré SE au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La prochaine audience dans ce litige doit se tenir le 24 septembre 2026.

NOTE 10. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1. TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

Les charges relatives à IFRS 2 constatées sur la période s'élèvent à 1,9 million d'euros concernant des plans Bolloré SE.

Plans d'actions gratuites et de performances sur Bolloré SE

Les charges comptabilisées sur la période correspondent à la prise en compte d'un semestre supplémentaire d'acquisition de droits.

Les modalités d'attribution des plans déjà en vigueur au 31 décembre 2025 sont détaillées dans le document d'enregistrement universel 2025 du Groupe Bolloré.

L'évolution sur la période du nombre d'actions et d'options de souscription d'actions en circulation et relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est la suivante :

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

Actions concernées	Bolloré
Nombre d'actions au 31 décembre 2025	2 063 950
Attribution	896 500
Exercice	(631 000)
NOMBRE D'ACTIONS AU 30 JUIN 2026	2 329 450

Bolloré SE

Le 17 mars 2026, le Conseil d'administration de Bolloré SE a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2025, portant sur 896 500 actions Bolloré SE.

Au premier semestre 2026, la charge IFRS 2 constatée au titre de ce plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 0,3 million d'euros. Sur cette période, la charge au titre de l'ensemble des plans d'actions gratuites Bolloré s'élève à 1,9 million d'euros.

Le détail des caractéristiques de ce nouveau plan se présente comme suit :

Condition d'attribution du plan d'actions gratuites et de performance Bolloré SE octroyé au cours du premier semestre 2026

Actions concernées	Bolloré SE
Date d'octroi	17 mars 2026
Nombre d'actions octroyées	896 500
Prix de marché de l'action à la date d'octroi (en euros)	4,37
Taux de dividende (en pourcentage)	1,91
Juste valeur d'une action (en euros)	4,12
Durée d'acquisition des droits	36 mois
Durée de conservation	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit le 17 mars 2029
NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU 30 JUIN 2026	896 500

NOTE 11. IMPÔTS

11.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025
Impôts courants et différés	(11,2)	(9,9)	(13,2)
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédits d'impôt, carry back)	(0,0)	0,1	0,6
Retenues à la source	(0,2)	(0,2)	(0,1)
CVAE	(0,2)	(0,2)	(0,5)
TOTAL	(11,6)	(10,2)	(13,1)

NOTE 12. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités et à des conditions normales de marché, avec les sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi qu'avec les entités non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

La présente note se lit en complément des informations relatives aux parties liées au 31 décembre 2025, telles que décrites dans la note 14 – Transactions avec les parties liées des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Les opérations effectuées avec les sociétés que le Groupe contrôle exclusivement sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés et les flux sont donc neutralisés.

À l'exception de l'opération de cession des titres d'autocontrôle par les filiales de Bolloré SE à Compagnie de l'Odé, partie liée du groupe Bolloré (voir note 1 – Faits marquants), le Groupe n'a pas conclu de nouvelle transaction significative avec ses autres parties liées au cours du premier semestre 2026.

NOTE 13. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements intervenus entre la date de clôture au 30 juin 2026 et le 16 septembre 2026, date du Conseil d'administration de Bolloré SE, arrêtant les états financiers consolidés du Groupe, sont les suivants :

- **Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 juillet 2026**

Aux termes d'un arrêt rendu le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris, réunie en formation solennelle, a rejeté l'intégralité des demandes de CIAM Fund (Voir note 9.2 – Litiges en cours). La Cour a ainsi jugé qu'il ne peut être considéré que Monsieur Vincent Bolloré ou Bolloré SE contrôlèrent la société Vivendi SE au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'existence d'un contrôle par concert, au sens du III du même article, n'étant pas davantage caractérisée. CIAM Fund a été condamné à verser un total de 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, dont 200 000 euros au profit de Bolloré SE. Un pourvoi en cassation a été déposé par CIAM Fund le 27 juillet 2026.

- **Variation du cours de Bourse d'UMG**

Le Groupe détient, à ce jour, 338 millions de titres UMG qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et testés, en application de IAS 28 – Participations dans les entreprises associées et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, sur la base de leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette de frais de cession, déterminée sur la base du cours de Bourse d'UMG à la date de clôture de la période, et la valeur d'utilité basée sur des projections de flux futurs actualisés (voir note 6.2 – Titres mis en équivalence). La valeur recouvrable retenue au 30 juin 2026 correspond à la valeur d'utilité. Le Groupe détient à ce jour 292 millions de titres Vivendi qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et testés, en application de IAS 28 – Participations dans les entreprises associées et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, sur la base de leur valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur nette de frais de cession, déterminée sur la base du cours de Bourse de Vivendi à la date de clôture de la période, et la valeur d'utilité déterminée par un expert et basée notamment sur la valeur du portefeuille de titres cotés détenus par Vivendi, incluant 182 millions de titres UMG détenus au 30 juin 2026. La valeur recouvrable retenue au 30 juin 2026 correspond à la valeur d'utilité. Entre le 1^{er} juillet 2026 et le 14 septembre 2026, le cours de Bourse d'UMG a baissé de 19,3 %. Cet événement postérieur à la clôture ne remet pas en cause la valorisation des titres UMG et Vivendi dans les comptes consolidés au 30 juin 2026. Dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2026, le Groupe réalisera un nouveau test de dépréciation, selon la méthodologie décrite en note 7.2 – Titres mis en équivalence de l'annexe aux états financiers consolidés dans le document d'enregistrement universel 2025, de son portefeuille de titres mis en équivalence.

- **Projet de réorganisation des activités Bluebus et Blue Solutions**

Bolloré SE a annoncé, le 8 septembre 2026, aux équipes Bluebus un projet prévoyant l'arrêt définitif de la production de bus électrique. Une reprise partielle d'actifs est à l'étude avec un acteur industriel européen. Un projet visant à faire évoluer la stratégie de Blue Solutions concernant sa future génération de batteries a également été présenté. Conformément à IAS 10 « Événements postérieurs à la période de reporting », ces événements n'ont donné lieu à aucun ajustement des comptes consolidés au 30 juin 2026. Par ailleurs, à la date d'arrêt des comptes semestriels, les procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel relatives à ces projets sont toujours en cours. En conséquence, le Groupe n'est pas en mesure de déterminer de façon fiable les incidences financières éventuelles de ces projets.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires de la société BOLLORÉ SE.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes consolidés résumés semestriels de la société BOLLORÉ SE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés résumés semestriels.

Les Commissaires aux comptes,

Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 25 septembre 2026

AEG Finances

BDO Paris

Antoine Zani
Associé

Jean-François Baloteaud
Associé

Sébastien Haas
Associé

Arnaud Tonnet
Associé

4. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels, sont établis conformément aux corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 25 septembre 2026

Cyrille Bolloré

Président-directeur général

Glossaire

A

- **Action :**

Titre négociable représentant une fraction du capital d'une société. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé et lui confère certains droits. L'action peut être détenue au nominatif ou au porteur.

- **Agence de notation :**

Une agence de notation financière est un organisme chargé d'évaluer le risque de non-remboursement de la dette ou d'un emprunt d'un État, d'une entreprise ou d'une collectivité locale.

- **AMF (Autorité des marchés financiers) :**

Ses missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.

C

- **Croissance organique :**

à taux de change et périmètre constants.

D

- **Dette financière nette :**

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

- **Distribution :**

Les réseaux de distribution sont des ensembles d'ouvrages constitués principalement de canalisations à moyenne ou basse pression.

Ils acheminent le gaz naturel vers les consommateurs qui ne sont pas raccordés directement au réseau principal ou à un réseau régional de transport.

- **Dividende :**

Un dividende est une rémunération versée par une entreprise à ses actionnaires. Ceux-ci le reçoivent sans contrepartie et demeurent propriétaires de leurs actions, sans quoi il s'agirait d'un rachat d'actions. Ce sont les actionnaires eux-mêmes, réunis en Assemblée générale, qui peuvent décider de se l'attribuer s'ils jugent que l'entreprise qu'ils possèdent a de quoi leur céder des actifs sans entacher son fonctionnement.

E

- **EBIT ajusté HAVAS :**

correspond au résultat net hors impôts sur le revenu, intérêts, autres produits et charges financiers, dépréciation des écarts d'acquisition, ajustements de complément de prix et charges de restructuration.

- **EBITDA :**

Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations.

- **(EBITA), Résultat opérationnel ajusté :**

Correspond au résultat opérationnel avant les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (PPA : Purchase Price Allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises.

- **EBITDA ajusté UMG :**

EBITDA ajusté du coût des rémunérations en action non cash et de certains éléments non récurrents jugés comme significatifs par le management et ayant une incidence sur la marche normale des affaires.

- **Résultat net part du Groupe ajusté UMG :**

Résultat net ajusté du résultat financier non lié au financement (dont variation de juste valeur de Spotify et Tencent Music Entertainment), des paiements fondés sur des actions, des amortissements de catalogues et des effets d'impôts associés à ces ajustements.

- **Endettement financier net / Position nette de trésorerie :**

Somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

F

- **Fonds propres ou capitaux propres :**

Capitaux appartenant aux actionnaires comprenant les souscriptions en capital, les bénéfices laissés en réserves et les résultats de la période.

G

- **Gouvernement/gouvernance d'entreprise :**

Le gouvernement d'entreprise désigne le système formé par l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions destinés à cadrer la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée.

En fonction des objectifs qui gouvernent l'entreprise, ce système est appelé à réguler les relations entre les nombreux acteurs impliqués ou parties prenantes (en anglais : stakeholders).

Les acteurs principaux sont les actionnaires qui élisent soit le Conseil d'administration, lequel mandate la Direction, soit le Conseil de surveillance, lequel nomme les membres du Directoire, selon des modalités variables, propres au régime juridique de la société concernée. Les autres parties prenantes incluent les employés, les fournisseurs, les clients, les banques ou autres prêteurs, le voisinage, l'environnement et les tiers – au sens le plus large – pouvant entrer en relation avec l'entreprise en raison de ses activités, comportements ou réalisations.

I

- **IFRS (International Financial Reporting Standards) :**

Normes comptables internationales, mises en application à partir du 1^{er} janvier 2005, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) et destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et améliorer la clarté de leurs états financiers.

- **Investissements financiers :**

Acquisitions de titres de participation (nettes de la trésorerie acquise) et variations des parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales.

L

- **Liquidité :**

Rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre total d'actions composant le capital.

M

- **Mandataires sociaux :**

Il s'agit du Directeur général, du Président du Conseil d'administration ainsi que des membres du Conseil d'administration.

O

- **Obligation :**

Titre de créance négociable émis par une société publique ou privée, une collectivité ou un État, versant un intérêt fixe pendant une période spécifique et comportant une promesse de remboursement à l'échéance.

- **Offre publique d'échange :**

En finance, une offre publique est une opération lancée par une société, un groupe financier ou une autre institution privée, sous forme d'une proposition faite au public de lui acheter, échanger ou vendre un certain nombre de titres d'une société, dans le cadre de procédures précises, réglementées et contrôlées par les autorités de Bourse, notamment en ce qui concerne les informations financières à fournir au public (en France par l'AMF ou aux États-Unis par la SEC).

- **OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) :**

Produit d'épargne qui permet de détenir une partie d'un portefeuille collectif investi en valeurs mobilières, dont la gestion est assurée par un professionnel, comme les Sicav ou les FCP.

P

- **Plus-value :**

Gain obtenu sur la vente d'un titre, correspondant à l'écart entre sa valeur de cession et sa valeur d'acquisition.

R

- **Rachat d'actions :**

Opération d'achat en Bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée générale. Les actions rachetées n'interviennent pas dans le calcul du bénéfice net par action et ne reçoivent pas de dividende.

- **Réserves :**

Bénéfice non distribué, conservé par l'entreprise jusqu'à décision contraire.

- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA) :**

correspond au résultat opérationnel avant les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (« PPA » : Purchase Price Allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et les badwill liés aux regroupements d'entreprises, les autres produits et charges liés aux litiges avec les actionnaires ou concernant les métiers sur lesquels le groupe n'opère plus, et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.

- **Revenu net (Havas) :**

Il correspond au chiffre d'affaires après déduction des coûts refacturables aux clients.

- **Résultat net part du Groupe ajusté UMG :**

Résultat net ajusté du résultat financier non lié au financement (dont variation de juste valeur de Spotify et Tencent Music Entertainment), des paiements fondés sur des actions, des amortissements de catalogues et des effets d'impôts associés à ces ajustements.

S

- **Streaming :**

Technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui évite le téléchargement des données et permet la diffusion en direct (ou en léger différé).

T

- **Titres de participation (ou participatif) :**

Le titre participatif est une valeur mobilière qui n'octroie ni droit de vote ni part dans le capital. Il est en ce sens proche du certificat d'investissement. Le titre participatif offre la possibilité à des personnes ou des investisseurs qui ne sont pas associés d'apporter des fonds à une société, sans limitation de montant avec une rémunération qui peut être attractive.

V

- **Valeur nominale :**

Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts d'une société. Le capital social d'une société est le produit de la valeur nominale par le nombre d'actions composant ce capital.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Bolloré considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Bolloré ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.



Tour Bolloré, 31-32, quai de Dion-Bouton – 92811 Puteaux Cedex – France
Tel.: +33 (0)1 46 96 44 33

www.bollore.com